

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Brookfield Asset Management Inc. (la « société » ou « Brookfield ») se tiendra à l'**Auditorium, 300 Madison Avenue, New York, New York, États-Unis**, le **mercredi 11 mai 2011, à 10 h 30**, heure de New York, aux fins suivantes :

- 1) Recevoir les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, y compris le rapport de l'auditeur externe;
- 2) Élire les administrateurs, qui exerceront leur fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- 3) Nommer l'auditeur externe, qui exercera sa fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et autoriser les administrateurs à établir sa rémunération;
- 4) Examiner une résolution (la « résolution relative au régime d'actions incessibles ») approuvant la version modifiée du régime d'actions incessibles et, si elle est jugée à propos, adopter cette résolution.

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire d'information de la direction jointe au présent avis fournit de plus amples renseignements quant aux questions devant être étudiées à l'assemblée. La circulaire d'information est intégrée au présent avis et en fait partie intégrante.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires si vous étiez un actionnaire de Brookfield au 15 mars 2011.

Vous n'êtes pas tenu d'exercer votre droit de vote en personne à l'assemblée. Les actionnaires inscrits doivent remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et le faire parvenir à l'agent des transferts de la société, la Compagnie Trust CIBC Mellon, dans l'enveloppe prévue à cet effet, ou par télécopieur au 416-368-2502, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le lundi 9 mai 2011. La circulaire d'information de la direction donne des renseignements supplémentaires sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Par ordre du conseil d'administration,



JEFFREY A. HAAR
Secrétaire général

*Toronto, Canada
Le 10 mars 2011*

Note : Si vous êtes un nouvel actionnaire ou un actionnaire existant et n'avez pas fait la demande de recevoir notre rapport annuel 2010, il vous est possible de consulter celui-ci sur notre site Web à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Investors*, sous *Financial Reports*. Si vous désirez obtenir une copie papier de notre rapport annuel 2010, veuillez communiquer avec nous à l'adresse inquiries@brookfield.com.

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	1
	Qui peut voter?	1
	Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration	2
	Principaux porteurs d'actions à droit de vote	6
DEUXIÈME PARTIE	POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	7
	1. Réception des états financiers consolidés	7
	2. Élection des administrateurs	7
	Élection des administrateurs par une majorité des voix	8
	Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs	8
	Exercice des droits de vote par procuration	8
	Candidats aux postes d'administrateurs.....	9
	Présence des administrateurs	18
	3. Nomination de l'auditeur externe	19
	Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables	19
	4. Version modifiée du régime d'actions incessibles	20
	Approbation des actionnaires	22
TROISIÈME PARTIE	ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	22
	Conseil d'administration	23
	Comités du conseil	26
	Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs	29
	Responsabilités du conseil d'administration et de la direction	29
	Politiques en matière de communication et de présentation de l'information	31
	Code de déontologie des affaires	31
	Rapport du comité d'audit.....	32
	Rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	34
	Rapport du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	35
QUATRIÈME PARTIE	RAPPORT SUR L'ACTIONNARIAT ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	36
	Rémunération des administrateurs	36
	Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'options différées.....	39
CINQUIÈME PARTIE	RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	40
	Analyse de la rémunération.....	40
	Composition et mandat du comité de la rémunération.....	40
	Principes de rémunération.....	41
	Éléments de la rémunération.....	42
	Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions.....	48
	Rapport sur la rémunération pour 2010	49
	Graphiques du rendement.....	54
	Rémunération des membres de la direction désignés	56
	Régimes de rémunération à base de titres	59
	Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes d'encouragement	60
	Pension et prestations de retraite.....	61
SIXIÈME PARTIE	AUTRES RENSEIGNEMENTS	62
	Prêts aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés en vertu de programmes d'achat de titres	62
	Comité d'audit.....	62
	Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction	62
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	62
	Disponibilité des documents d'information	63
APPENDICE A	RÉSOLUTION RELATIVE AU RÉGIME D' ACTIONS INCESSIBLES	64
ANNEXE A	CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	65

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

PREMIÈRE PARTIE – RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation par la direction de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield » ou la « société ») de procurations devant servir à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société (l'« assemblée ») dont il est question dans l'avis de convocation de l'assemblée ci-joint (l'« avis »), assemblée qui se tiendra à l'Auditorium, 300 Madison Avenue, New York, New York, États-Unis, le mercredi 11 mai 2011, à 10 h 30, heure de New York.

Les procurations seront sollicitées surtout par la poste, mais des employés permanents de la société pourront également solliciter des procurations en personne ou par téléphone, à peu de frais. La société assumera les frais de sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 10 mars 2011. Comme la société exerce ses activités et publie ses résultats financiers en dollars américains, toute information financière figurant dans la présente circulaire est présentée en dollars américains. À des fins de comparaison, tous les montants en dollars canadiens figurant dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains, sauf indication contraire, au taux de change moyen pour 2010, soit 1,00 \$ CA pour 0,9709 \$ US.

QUI PEUT VOTER?

Au 10 mars 2011, il y avait en circulation 624 068 997 actions à droit de vote limité de catégorie A et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B de la société. Chaque porteur inscrit d'actions à droit de vote limité de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B à la fermeture des bureaux le **mardi 15 mars 2011**, la date de clôture des registres établie dans le but de déterminer les actionnaires en droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y exercer leur droit de vote, pourra, à l'exception des cas décrits ci-après, exercer une voix pour chaque action à droit de vote limité de catégorie A ou chaque action à droit de vote limité de catégorie B qu'il détiendra, et ce, quant à toute question pouvant être soulevée à juste titre pendant l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, soit en personne, soit par procuration.

Les conditions relatives aux actions à droit de vote limité de catégorie A ou à droit de vote limité de catégorie B prévoient des droits de veto en faveur des porteurs en vertu desquels toutes les questions qui doivent être approuvées par ces actionnaires (autres que l'élection des administrateurs) doivent l'être par une majorité ou, dans le cas de questions qui requièrent l'approbation par voie de résolution spéciale des actionnaires, par au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution ou de la résolution spéciale, selon le cas.

Pour obtenir une description de la façon dont les actionnaires non inscrits doivent procéder pour donner leurs instructions quant à la manière d'exercer les droits de vote rattachés aux actions dont ils sont propriétaires véritables, veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4 de la présente circulaire.

Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration, et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil d'administration. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs », à la page 7 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

La nomination de l'auditeur externe doit être approuvée par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B exerçant un droit de vote à l'égard d'une résolution. Se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur externe », à la page 19 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

La résolution approuvant la version modifiée du régime d'actions incessibles doit être approuvée par une majorité des voix exprimées lors de l'assemblée par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B. Se reporter à la rubrique « Version modifiée du régime d'actions incessibles », à la page 20 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Q : Quelles sont les questions soumises au vote?

R : Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A votent à l'égard de l'élection de la moitié du conseil d'administration. Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B votent à l'égard de l'élection de l'autre moitié du conseil d'administration et, de concert avec les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A, de l'approbation de la version modifiée du régime d'actions incessibles, de la nomination de l'auditeur externe et de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération. Chacune de ces questions doit être approuvée par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B exerçant un droit de vote à l'égard de la résolution.

Q : Qui a le droit de voter?

R : Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B à la fermeture des bureaux le 15 mars 2011 ont le droit de voter. Chacune des actions à droit de vote limité de catégorie A et des actions à droit de vote limité de catégorie B donne à son porteur le droit d'exprimer une voix à l'égard des questions à l'ordre du jour indiquées ci-dessus.

Q : Comment puis-je voter?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter en personne à l'assemblée ou signer le formulaire de procuration ci-joint nommant les personnes qui y sont désignées ou une autre personne de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire, qui vous représenteront à titre de fondé de pouvoir et exerceront les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre) (un « intermédiaire »), veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter.

Q : Qu'arrivera-t-il si je prévois assister à l'assemblée et y voter?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous prévoyez assister à l'assemblée le 11 mai 2011 et que vous souhaitez y voter en personne, veuillez remplir et renvoyer le formulaire de procuration en suivant les instructions qui y sont fournies. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire, veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : **La procuration ci-jointe est sollicitée par la direction de Brookfield** et les frais connexes sont pris en charge par Brookfield. Les procurations sont sollicitées principalement par la poste, mais peuvent également l'être par téléphone ou en personne.

Q : Qu'arrivera-t-il si je signe le formulaire de procuration joint à la présente circulaire?

R : Le fait de signer le formulaire de procuration ci-joint donne à Frank J. McKenna ou à J. Bruce Flatt, qui siègent tous deux au conseil d'administration de Brookfield, ou à la personne que vous avez nommée, le pouvoir d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

Q : Puis-je nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir?

R : Oui. **Vous avez le droit de nommer une personne ou une société autre que les administrateurs de Brookfield désignés sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir.** Veuillez écrire le nom de la personne (ou de la société) de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire, dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Il est important de vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a le mandat d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. À leur arrivée à l'assemblée, les fondés de pouvoir devraient se présenter à un représentant de la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Q : Que dois-je faire après avoir rempli ma procuration?

R : Veuillez la retourner à l'agent des transferts de Brookfield, la Compagnie Trust CIBC Mellon, dans l'enveloppe fournie à cette fin ou par télécopieur au 416-368-2502 au plus tard à 17 h (heure de Toronto), le **lundi 9 mai 2011**, ou deux jours (excluant les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant le jour de l'assemblée ajournée.

Q : Puis-je voter par Internet?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, rendez-vous au www.eproxyvoting.com/brookfield et suivez les instructions. Vous devrez vous identifier au système au moyen de votre numéro de contrôle (indiqué sous votre adresse sur le formulaire de procuration). Vous devez soumettre votre vote au plus tard à 17 h (heure de Toronto), le **lundi 9 mai 2011**, ou deux jours (excluant les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant le jour de l'assemblée ajournée.

Q : Si je change d'avis, puis-je présenter une autre procuration ou révoquer une procuration que j'ai déjà donnée?

R : Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez présenter une autre procuration, vous pouvez envoyer un autre formulaire de procuration dûment rempli portant une date ultérieure et le déposer comme il est décrit ci-dessus. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, veuillez rédiger une déclaration écrite à cet effet. La déclaration doit être signée par vous ou par votre mandataire autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, être revêtue du sceau de celle-ci ou de la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. **Cette déclaration doit être remise au secrétaire général de Brookfield, à l'adresse suivante, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, soit le mardi 10 mai 2011, ou précédant le jour de l'assemblée ajournée, ou au président du conseil le jour de l'assemblée, soit le mercredi 11 mai 2011, ou le jour de l'assemblée ajournée.**

Jeffrey A. Haar
Secrétaire général
Brookfield Asset Management Inc.
Brookfield Place, Suite 300
181 Bay Street
P.O. Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Télécopieur : 416-365-9642

Un actionnaire non inscrit peut révoquer un formulaire d'instructions de vote ou une renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer son droit de vote précédemment accordé à un intermédiaire, à tout moment, par avis écrit à l'intermédiaire. Toutefois, l'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote ou d'une renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer un droit de vote s'il n'a pas reçu cette révocation au moins sept jours avant la tenue de l'assemblée.

Q : Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne ma procuration?

R : Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent voter pour ou contre les résolutions présentées ou s'abstenir d'exercer, le cas échéant, les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions et à tout scrutin pouvant être tenu; vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. En l'absence d'instructions, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés **en faveur** de l'élection des membres du conseil d'administration, de la nomination de l'auditeur externe, de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation de fixer la rémunération de ce dernier et de l'approbation de la version modifiée du régime d'actions incessibles.

Q : Qu'arrivera-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Les personnes désignées dans le formulaire de procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions énoncées dans l'avis ci-joint et aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Brookfield n'est au courant d'aucune modification à l'ordre du jour ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration voteront avec discernement.

Q : Qui comptabilise les votes?

R : L'agent des transferts de Brookfield, la Compagnie Trust CIBC Mellon, comptabilise et compile les droits de vote afférents aux procurations.

Q : Comment puis-je joindre l'agent des transferts au besoin?

R : S'il s'agit de questions d'ordre général, vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts comme suit :

Par la poste :

Compagnie Trust CIBC Mellon
P.O. Box 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario) M5C 2W9

Par téléphone : 416-643-5500

Sans frais au Canada et aux États-Unis, au 1-800-387-0825

Par télécopieur : 416-643-5501

Par courrier électronique, à l'adresse inquiries@cibcmellon.com
Site Web : www.cibcmellon.com.

Q : Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés?

R : Dans plusieurs cas, les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société dont le porteur non inscrit en est le propriétaire réel (un « actionnaire non inscrit ») sont enregistrées soit :

- a) au nom d'un intermédiaire avec lequel l'actionnaire non inscrit traite en ce qui a trait aux actions comme, entre autres, les banques, les sociétés de fiducie, les maisons de courtage, les courtiers en valeurs mobilières et les fiduciaires ou administrateurs de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes semblables;
- b) au nom d'un dépositaire (comme les Services de dépôt et de compensation CDS Inc.) dont l'intermédiaire est un participant.

Vous pouvez exercer de deux façons les droits de vote rattachés à vos actions détenues par un intermédiaire. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes, vous aurez reçu de votre intermédiaire un formulaire d'instructions de vote à l'égard du nombre d'actions dont vous êtes le propriétaire réel.

Comme Brookfield a un accès limité au nom de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, elle pourrait n'avoir aucune preuve des actions que vous détenez ou de votre droit de voter si votre intermédiaire ne vous a pas nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner en suivant les instructions fournies. N'inscrivez rien d'autre sur le formulaire, étant donné que votre vote sera comptabilisé à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à votre arrivée à l'assemblée.

Conformément aux exigences du *Règlement 54-101*, la société a distribué des exemplaires de l'avis ci-joint, de la présente circulaire, du formulaire d'instructions de vote ci-joint et du rapport annuel 2010 de la société (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010) (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») aux actionnaires non inscrits qui en ont fait la demande au dépositaire et aux intermédiaires aux fins de distribution subséquente aux actionnaires non inscrits.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas renoncé au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée recevront un formulaire d'instructions de vote ou, plus rarement, un formulaire de procuration. Ces formulaires ont pour but de permettre aux actionnaires non inscrits de donner des instructions quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions dont ils sont les propriétaires réels. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites ci-après, suivant le type de formulaire qu'ils reçoivent.

- a) **Formulaire d'instructions de vote.** Dans la plupart des cas, un actionnaire non inscrit recevra, parmi les documents relatifs à l'assemblée, un formulaire d'instructions de vote. Si l'actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), le formulaire d'instructions de vote doit être rempli, signé et retourné conformément aux directives du formulaire. Dans certains cas, les formulaires d'instructions de vote peuvent être remplis par téléphone ou par Internet. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives fournies. Un formulaire de procuration donnant le droit d'assister à l'assemblée et d'y voter lui sera alors transmis.
- b) **Formulaire de procuration.** Moins fréquemment, un actionnaire non inscrit recevra, parmi les documents relatifs à l'assemblée, un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire (généralement sous forme d'une signature en facsimilé estampillée), qui ne porte que sur le nombre d'actions dont l'actionnaire non inscrit est le propriétaire réel, mais qui n'est par ailleurs pas rempli. Si l'actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir le formulaire de procuration et l'acheminer soit par la poste au secrétaire de la société, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à l'attention du Service des procurations, P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, soit par télécopieur au 416-368-2502, ou par Internet de la façon indiquée dans l'avis. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit biffer le nom des personnes désignées dans la procuration et inscrire son nom (ou celui de l'autre personne) dans l'espace laissé en blanc à cette fin.

Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions indiquées sur les formulaires qu'ils reçoivent et communiquer dans les plus brefs délais avec leurs intermédiaires s'ils ont besoin d'aide.

PRINCIPAUX PORTEURS D' ACTIONS À DROIT DE VOTE

Certains des membres de la haute direction et des administrateurs de la société et de ses filiales sont des actionnaires de Partners Limited (collectivement, les « actionnaires de Partners »), une société créée en 1995 à des fins de détention à long terme des actions de la société. Collectivement, les actionnaires de Partners détiennent directement ou indirectement un droit de propriété, exercent un contrôle ou une emprise, ont conclu des ententes contractuelles, comme des options, visant l'acquisition ou la propriété réelle ou économique d'environ 127 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A, soit environ 19 % de ces actions après dilution totale. Ces participations comprennent les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par des particuliers ainsi que leur quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp., lesquelles sont décrites ci-dessous.

Une partie de ces actions sont détenues par l'intermédiaire de Partners Limited qui, avec sa filiale, BAM Investments Corp., détiennent collectivement environ 56,8 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B, soit 9,1 % et 100 %, respectivement, de chaque catégorie d'actions. Partners Limited détient directement les 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B et BAM Investments Corp. détient, directement et indirectement, 56 226 227 actions à droit de vote limité de catégorie A, soit 9,0 % de ces actions. Les actions ordinaires de BAM Investments Corp., une société cotée à la Bourse de Toronto, sont détenues à 48,9 % directement par Partners Limited et à environ 39,5 % par les actionnaires de Partners sur une base individuelle. Partners Limited détient également une participation directe dans 549 957 actions à droit de vote limité de catégorie A, soit 0,1 % de ces actions. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la société, Partners Limited est la seule personne physique ou morale qui détient directement ou indirectement un droit de propriété réel ou exerce un contrôle ou une emprise à l'égard de plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres à droit de vote en circulation de la société.

L'objectif d'affaires de Partners Limited est de détenir, directement ou indirectement, des actions de la société à long terme. Ses activités sont régies par une convention des actionnaires à laquelle chaque actionnaire est partie. Les actionnaires de Partners Limited détiennent un pouvoir décisionnel à l'égard de questions importantes ainsi qu'un nombre égal de voix, indépendamment de leur participation, à l'égard de la nomination des membres de la direction de Partners Limited. De plus, les actionnaires qui détiennent les deux tiers des actions de Partners Limited peuvent exiger, à tout moment, d'un actionnaire de Partners Limited qu'il vende ses actions au cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société alors en vigueur. La convention des actionnaires prévoit également que : i) à moins qu'elle ne soit approuvée par des porteurs des deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited, au minimum, la vente d'une participation dans Partners Limited ne peut être effectuée qu'auprès d'autres actionnaires de Partners Limited; ii) tout changement apporté aux règlements administratifs de la société, à la politique en matière de dividendes, aux placements de capitaux, à l'émission ou au rachat d'actions ou à l'admission d'autres personnes à titre d'actionnaires nécessite l'approbation des actionnaires qui détiennent, au minimum, les deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited; et iii) Partners Limited offrira de racheter annuellement 10 % de ses actions en circulation au cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société alors en vigueur, à condition que sa situation financière le permette à ce moment.

Partners Limited est partie à une convention de fiducie avec la Compagnie Montréal Trust du Canada (qui agit à titre de fiduciaire des porteurs des actions à droit de vote limité de catégorie A de Brookfield) datée du 1^{er} août 1997. La convention de fiducie stipule, entre autres, que Partners Limited a accepté de ne vendre aucune action à droit de vote limité de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à moins qu'une offre d'achat parallèle ne soit faite à tous les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A. L'offre parallèle doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions à droit de vote limité de catégorie A que le pourcentage d'actions à droit de vote limité de catégorie B visées par l'offre d'achat adressée à Partners Limited; et ii) être la même à tous les égards importants que l'offre visant les actions à droit de vote limité de catégorie B. La convention de fiducie permet, entre autres choses : i) la vente par Partners Limited d'actions à droit de vote limité de catégorie B à un prix par action inférieur à 115 % du cours des actions à droit de vote limité de catégorie A dans le cadre d'une opération comportant la vente d'actions par un nombre total maximal de cinq personnes; et ii) la vente directe ou indirecte d'actions de Partners Limited à un acquéreur qui est ou qui deviendra un actionnaire de Partners Limited et qui ne détiendra pas plus de 20 % de ses actions en circulation à la suite de l'opération.

Au 10 mars 2011, Partners Limited comptait environ 40 actionnaires, dont aucun ne détenait une participation réelle supérieure à 20 %. Les actionnaires suivants de Partners Limited sont également des administrateurs ou des membres de la haute direction désignés de la société : Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, Robert J. Harding, David W. Kerr, Brian D. Lawson, George E. Myhal et Samuel J.B. Pollock (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 40, pour obtenir une définition de « membres de la haute direction désignés »). Les autres actionnaires de Partners Limited sont d'actuels ou d'anciens membres de la direction de Brookfield ou de ses filiales.

DEUXIÈME PARTIE – POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Nous traiterons des quatre questions suivantes à l'assemblée :

1. La réception des états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, y compris le rapport de l'auditeur externe;
2. L'élection des administrateurs, qui exerceront leur fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. La nomination de l'auditeur externe, qui exercera sa fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération;
4. L'approbation de la version modifiée du régime d'actions incessibles.

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction n'est au courant d'aucune modification qui aurait été apportée à ces questions et ne prévoit pas que d'autres questions seront soumises à l'assemblée. Cependant, le cas échéant, vous ou votre fondé de pouvoir pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la façon que vous ou lui jugerez appropriée.

1. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers annuels de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 figurent dans le rapport annuel 2010 de la société, qui est envoyé par la poste en même temps que la présente circulaire aux actionnaires inscrits de la société et à ceux non inscrits qui en ont fait la demande. La direction examinera les résultats financiers consolidés de la société à l'assemblée et les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter de ces résultats avec la direction. On peut consulter le rapport annuel 2010 sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Investors*, sous *Financial Reports*, ainsi que sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com.

2. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration se compose de 16 membres, qui seront tous élus lors de l'assemblée. Les statuts constitutifs de la société prévoient que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration et que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil d'administration.

Si vous détenez des actions à droit de vote limité de catégorie A, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A :

- | | | | |
|---------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| • Marcel R. Coutu | • Lance Liebman | • Frank J. McKenna | • Youssef A. Nasr |
| • Maureen Kempston Darkes | • G. Wallace F. McCain | • Jack M. Mintz | • James A. Pattison |

Si vous détenez des actions à droit de vote limité de catégorie B, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B :

- Jack L. Cockwell
- J. Bruce Flatt
- Robert J. Harding
- Philip B. Lind
- J. Trevor Eyton
- James K. Gray
- David W. Kerr
- George S. Taylor

Élection des administrateurs par une majorité des voix

Le conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si le nombre total d'actions dont les droits de vote ont été exercés à une assemblée des actionnaires en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur représentent moins de la majorité du total des actions dont les droits de vote ont été exercés et ont fait l'objet d'une abstention à l'égard de cet administrateur (dans chaque cas, sans que ce soit sur la base cumulative décrite ci-dessous à l'égard des droits de vote cumulatifs), le candidat remettra sa démission sans délai après l'assemblée, aux fins d'examen par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature. Le comité fera une recommandation au conseil d'administration après avoir étudié la question, et la décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera rendue publique. La politique ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur est contestée.

Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs

Les statuts constitutifs de la société prévoient que l'élection des administrateurs sera effectuée au moyen de droits de vote cumulatifs. Chaque actionnaire d'une catégorie ou d'une série d'actions de la société en droit de voter pour l'élection des administrateurs peut exprimer un nombre de voix équivalant au nombre de droits de vote rattachés aux actions qu'il détient multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus par l'actionnaire et par les porteurs d'actions des catégories ou des séries en droit de voter avec lui dans le cadre de l'élection des administrateurs. L'actionnaire peut exprimer toutes ses voix en faveur d'un candidat ou répartir celles-ci entre les candidats comme il l'entend. Lorsqu'un actionnaire votera pour plus d'un candidat sans avoir précisé la répartition de ses voix entre ces candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix également entre les candidats en faveur desquels il a voté.

Si un actionnaire ne souhaite pas répartir ses droits de vote de manière égale entre les candidats à l'égard desquels il a donné des directives aux représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint, il devra alors le faire en personne lors de l'assemblée ou au moyen d'une autre procuration remplie en bonne et due forme, qu'il est possible d'obtenir en s'adressant au secrétaire général de Brookfield.

Exercice des droits de vote par procuration

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint devant être rempli par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A ont l'intention de répartir les votes rattachés aux actions à droit de vote limité de catégorie A représentées par la procuration de façon égale entre les candidats proposés de la manière indiquée aux pages 10 à 13 de la présente circulaire à tout scrutin pouvant être tenu à l'égard de l'élection des administrateurs, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

En outre, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration devant être rempli par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B ont l'intention de répartir les votes rattachés aux actions à droit de vote limité de catégorie B représentées par la procuration de façon égale entre les candidats proposés de la manière indiquée aux pages 14 à 17 de la présente circulaire à tout scrutin pouvant être tenu à l'égard de l'élection des administrateurs, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

Candidats aux postes d'administrateurs

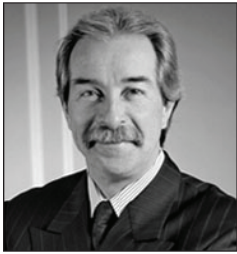
Le conseil d'administration recommande que les 16 candidats aux postes d'administrateurs soient élus lors de l'assemblée des actionnaires le 11 mai 2011 pour exercer la charge d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.

Tous les candidats proposés ont été élus à titre de membres du conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 5 mai 2010, sauf M. Youssef A. Nasr qui a été nommé au conseil d'administration le 4 novembre 2010. M. Nasr est un ancien président et chef de la direction de HSBC Middle East Ltd., une institution financière mondiale.

Nous ne prévoyons pas que l'un ou l'autre de ces candidats aux postes d'administrateurs sera dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur. Toutefois, si un candidat nous informe, avant la tenue de l'assemblée, qu'il ou elle se trouve dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateurs de leur choix, sauf s'ils ont reçu pour instruction de s'abstenir de voter dans l'élection des administrateurs.


Les pages qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur les 16 candidats aux postes d'administrateurs, y compris les principaux postes que ces personnes occupent ainsi que toutes les fonctions qu'elles exercent actuellement auprès de la société ou de toute autre société d'importance liée à celle-ci, leurs principales occupations ou leurs principaux emplois, l'année où elles sont devenues des administrateurs de la société ou d'une de ses sociétés absorbées, de même que le nombre approximatif de titres de la société de chaque catégorie dont elles ont informé la société être les propriétaires réels, directement ou indirectement, ou sur lesquelles elles exerçaient un contrôle ou une emprise au 10 mars 2011. Les domaines de compétences de chaque candidat aux postes d'administrateurs sont également mentionnés, en fonction des catégories décrites à la page 25 de la présente circulaire.

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil d'administration par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société.

	<p>M. Coutu est président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., un projet intégré de sables bitumineux. Il est également un administrateur de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de Crown, compagnie d'assurance-vie, de London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et de Great-West Lifeco Inc., et membre du comité de retraite et de rémunération du conseil du Calgary Exhibition Stampede.</p>					
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
Conseil d'administration		7 de 8	88 %	93 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2006 à ce jour
Comité d'audit		7 de 7	100 %		La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	De 2007 à ce jour
Président					Canadian Oil Sands Limited	De 2001 à ce jour
					Great-West Lifeco Inc.	De 2007 à ce jour
<p>Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise</p>						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁽¹⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁽²⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	36 000	13 115	49 115	1 535 310	—	—
2010	31 062	9 735	40 797	997 921		
Variation	4 938	3 380	8 318	537 389		
Options détenues ⁽³⁾						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		

Marcel R. Coutu
 Âge : 57 ans
 Calgary (Alberta)
 Canada
 Administrateur depuis : 2006 (indépendant)⁽⁴⁾

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Acuité financière
 Gouvernance
 Gouvernement
 Initiatives de croissance
 Secteurs d'activité : énergie, électricité, pétrole et gaz, finances

	<p>M^{me} Kempston Darkes est une administratrice de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'Enbridge Inc. et d'Irving Oil Co. Elle siège également au Conseil international du président des anciens élèves de l'Université de Toronto, est membre du conseil consultatif de la Women's College Hospital Foundation et est une administratrice de Bridgepoint Health Foundation. M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation.</p>					
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
Conseil d'administration		8 de 8	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2008 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération		2 de 2	100 %		Enbridge Inc.	2010 à ce jour
					Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	De 1995 à ce jour
					The Thomson Corporation	De 1996 à 2008
<p>Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise</p>						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁽¹⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁽²⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	—	17 232	17 232	538 656	—	—
2010	—	11 531	11 531	282 060		
Variation	—	5 701	5 701	256 596		
Options détenues ⁽³⁾						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		

Maureen Kempston Darkes, O.C., O. Ont.
 Âge : 62 ans
 Weston (Floride)
 États-Unis
 Administratrice depuis : 2008 (indépendante)⁽⁴⁾

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Initiatives de croissance
 Compétences internationales
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : fabrication d'automobiles, électricité, pétrole et gaz, chemins de fer



Lance Liebman
 Âge : 69 ans
 New York, New York
 États-Unis
 Administrateur depuis : 2005
(indépendant)^o

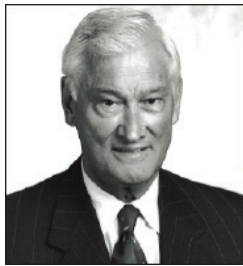
Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Gouvernement et politique
 publique
 Activités internationales
 Acuité juridique
 Secteur d'activité : immobilier

M. Liebman est administrateur de l'American Law Institute et professeur de droit « William S. Beinecke » à la faculté de droit de l'Université Columbia à New York, où il a auparavant occupé le poste de doyen. M. Liebman est également un administrateur de Greater New York Insurance Companies.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	8 de 8	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Greater New York Insurance Companies	De 2005 à ce jour De 1991 à ce jour
Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	4 de 4	100 %			
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération <i>Président</i>	2 de 2	100 %			

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^o	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^o	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	—	14 433	14 433	451 172	—	—
2010	—	11 209	11 209	274 185		
Variation	—	3 224	3 224	176 987		
Options détenues^o						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		



G. Wallace F. McCain, C.C., O.N.B.
 Âge : 80 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 2003
(indépendant)^o

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Gouvernance
 Initiatives de croissance
 Activités internationales
 Secteur d'activité : produits de consommation

M. McCain est président du conseil et un administrateur de Les Aliments Maple Leaf Inc., une société de produits alimentaires, vice-président du conseil et administrateur de McCain Foods Limited et un administrateur de Pain Canada Compagnie, Limitée. Il est également un membre du conseil de la fondation de l'hôpital St. Michael's.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	6 de 8	75 %	80 %	Brookfield Asset Management Inc. Pain Canada Compagnie, Limitée Les Aliments Maple Leaf Inc.	De 2003 à ce jour De 1995 à ce jour De 1995 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	2 de 2	100 %			

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^o	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^o	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	115 750	27 930	143 680	4 491 361	—	—
2010	51 750	24 734	76 484	1 870 864		
Variation	64 000	3 196	67 196	2 620 497		
Options détenues^o						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		



L'honorable Frank J. McKenna, C.P., O.C., O.N.B.
 Âge : 63 ans
 Toronto (Ontario) et Cap-Pelé (Nouveau-Brunswick)
 Canada
 Administrateur depuis : 2006
(indépendant)^{g)}

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Activités internationales
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : électricité, énergie, services financiers, immobilier

M. McKenna est président de la société depuis août 2010. Il est vice-président du conseil de Groupe financier Banque TD, une institution financière. Il est également un administrateur de Canadian Natural Resources Limited. M. McKenna est un ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et un ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature <i>Président</i>	8 de 8 4 de 4	100 % 100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Canadian Natural Resources Limited	De 2006 à ce jour De 2006 à ce jour

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{g)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{g)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	—	21 771	21 771	680 539	—	—
2010	—	12 226	12 226	299 051		
Variation	—	9 545	9 545	381 488		

Options détenues^{g)}

Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$)
—	—



Jack M. Mintz, Ph. D.
 Âge : 59 ans
 Calgary (Alberta)
 Canada
 Administrateur depuis : 2002
(indépendant)^{g)}

Domaines de compétences :
 Acuité financière
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Activités internationales

M. Mintz est titulaire de la chaire Palmer de politique publique à l'Université de Calgary. Il est un administrateur de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et de Morneau Shepell Inc. M. Mintz est gouverneur du Musée royal de l'Ontario et l'ancien président et chef de la direction de l'Institut C.D. Howe.


Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité d'audit	7 de 8 7 de 7	88 % 100 %	93 %	Brookfield Asset Management Inc. Compagnie Pétrolière Impériale Ltée Morneau Shepell Inc. CHC Helicopter Corporation	De 2002 à ce jour De 2005 à ce jour De 2010 à ce jour De 2004 à 2008

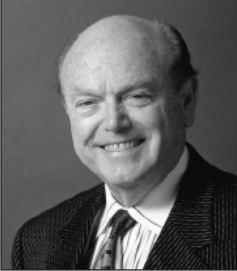
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{g)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{g)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	2 250	32 263	34 513	1 078 868	—	—
2010	2 250	28 990	31 240	764 159		
Variation	—	3 273	3 273	314 709		

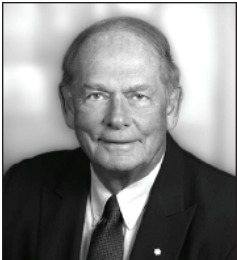
Options détenues^{g)}

Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$) ^{g)}
6 905	155 624

 <p>Youssef A. Nasr Âge : 56 ans Beyrouth, Liban Administrateur depuis : 2010 <i>(indépendant)⁹⁾</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Acuité financière Gouvernance Gouvernement Activités internationales Secteurs d'activité : services financiers</p>	M. Nasr est un ancien président et chef de la direction de HSBC Middle East Ltd., une institution financière mondiale. Il a auparavant été président de Banque HSBC Brésil, président et chef de la direction de HSBC Strategic Investments Inc., de HSBC USA Inc., de Banque HSBC États-Unis et de Banque HSBC Canada.						
	Membre du conseil/comité		Présence ¹⁾		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration		1 de 1	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc.	De 2010 à ce jour
	Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
	Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ²⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ²⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	2011	5 000	378	5 378	168 113		4 novembre 2015
	2010	—	—	—	—		
	Variation	5 000	378	5 378	168 113		
	Options détenues ⁹⁾						
	Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—			


 <p>James A. Pattison, O.C., O.B.C. Âge : 82 ans Vancouver (Colombie-Britannique) Canada Administrateur depuis : 2006 <i>(indépendant)⁹⁾</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Acuité financière Gouvernance Gouvernement Initiatives de croissance Activités internationales Secteurs d'activité : produits de consommation divers, produits forestiers, fabrication, communications</p>	M. Pattison est directeur général, chef de la direction et président de The Jim Pattison Group, une société axée sur les besoins d'une diversité de consommateurs. Il est également un administrateur de Canfor Corporation, de Sun-Rype Products Ltd. et de la Ronald Reagan Presidential Foundation.						
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération		7 de 8 2 de 2	88 % 100 %	90 %	Brookfield Asset Management Inc. Canfor Corporation Sun-Rype Products Ltd. BCE Inc. Canaccord Capital Corp.	De 2006 à ce jour De 2003 à ce jour De 2008 à ce jour De 2005 à 2009 De 2004 à 2006
	Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
	Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ²⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ²⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	2011	225 000	23 068	248 068	7 754 467	—	—
	2010	225 000	17 263	242 263	5 925 918		
	Variation	—	5 805	5 805	1 828 549		
	Options détenues ⁹⁾						
	Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—			

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B de la société.

	M. Eyton est président et administrateur d'Ivernia Inc. et de Silver Bear Resources Inc. Il est également un administrateur de Magna International Inc., de Levon Resources Ltd. et d'Altus Group Income Fund. M. Eyton est aussi président honoraire du Temple de la renommée des sports du Canada ainsi que gouverneur de la Fondation olympique canadienne.					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	8 de 8 4 de 4	100 % 100 %	100 %	Altus Group Income Fund Brookfield Asset Management Inc. Ivernia Inc. Levon Resources Ltd. Magna International Inc. Silver Bear Resources Inc.	De 2009 à ce jour De 1979 à ce jour De 2000 à ce jour De 2010 à ce jour De 2010 à ce jour De 2004 à ce jour
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{e)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	33 750	8 818	42 568	1 330 638	—	—
2010	33 750	5 964	39 714	971 423	—	—
Variation	—	2 854	2 854	359 215		
Options détenues ^{e)}						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		

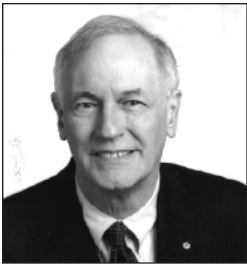
L'honorable J. Trevor Eyton, O.C.
 Âge : 76 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 1979
(indépendant)^{e)}

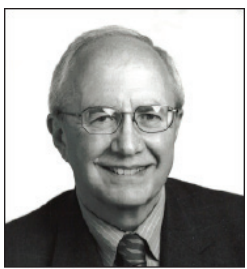
Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Activités internationales
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : électricité, énergie, services financiers, immobilier, produits de consommation

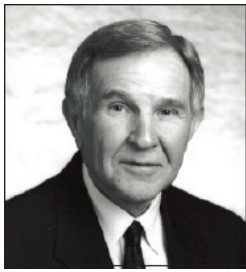
	M. Gray est un administrateur d'Atlanta Gold Inc., de Cequence Energy Ltd., de Phoenix Technology Services Inc. et de RS Technologies Inc. Il est également président honoraire du conseil de la Fondation Canada-Ouest et fondateur de Canadian Hunter Exploration Ltd., où il a déjà occupé les postes de président du conseil et de chef de la direction.					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	8 de 8 2 de 2	100 % 100 %	100 %	Atlanta Gold Inc. Brookfield Asset Management Inc. Cequence Energy Ltd. Phoenix Technology Income Fund RS Technologies Inc. Énergie renouvelable Brookfield Inc. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	De 2000 à ce jour De 1997 à ce jour De 2010 à ce jour De 2001 à ce jour De 2007 à ce jour De 2009 à 2010 De 1996 à 2009
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{e)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	55 437	36 038	91 475	2 859 452	—	—
2010	45 562	32 697	78 259	1 914 275	—	—
Variation	9 875	3 341	13 216	945 177		
Options détenues ^{e)}						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$) ^{e)}		
16 875				380 328		

James K. Gray, O.C., A.O.E.
 Âge : 77 ans
 Calgary (Alberta)
 Canada
 Administrateur depuis : 1997
(indépendant)^{e)}

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Initiatives de croissance
 Activités internationales
 Secteurs d'activité : énergie, électricité

	<p>M. Lind est l'un des fondateurs de Rogers Communications Inc., une société de services de communications diversifiée au sein de laquelle il est actuellement vice-président du conseil et administrateur. Il est également administrateur de la Central Canadian Public TV Association et de CPAC Network, ainsi que membre du conseil d'administration du Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts, de The Power Plant, du Musée des beaux-arts de l'Ontario et de la Fédération du saumon Atlantique.</p>					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	8 de 8 4 de 4	100 % 100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Rogers Communications Inc.	De 1994 à ce jour De 1979 à ce jour	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁽²⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁽²⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	28 688	51 917	80 605	2 519 656	—	—
2010	11 813	45 596	57 409	1 404 262		
Variation	16 875	6 321	23 196	1 115 394		
Options détenues ⁽³⁾						
Nombre total d'options non exercées 16 875				Valeur totale des options non exercées (\$) ⁽³⁾ 380 328		

	<p>M. Taylor est un ancien administrateur et président du comité d'audit de plusieurs sociétés et organismes culturels et de soins de santé sans but lucratif. M. Taylor a siégé comme administrateur et président du comité d'audit du Conseil des arts de l'Ontario et administrateur et président du conseil du Stratford Shakespeare Festival et de l'Institut de recherche John P. Robarts.</p>					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité d'audit	8 de 8 7 de 7	100 % 100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Spinrite Income Fund Teknion Corporation	De 1994 à ce jour De 2004 à 2007 De 1998 à 2007	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁽²⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁽²⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2011	182 674	45 991	228 665	7 147 896	—	—
2010	165 798	42 472	208 270	5 094 429		
Variation	16 876	3 519	20 395	2 053 467		
Options détenues ⁽³⁾						
Nombre total d'options non exercées 16 875				Valeur totale des options non exercées (\$) ⁽³⁾ 380 328		



Jack L. Cockwell

Âge : 70 ans
Toronto (Ontario)
Canada
Administrateur depuis : 1979
(lié)^{b)}

Domaines de compétences :

Chef de la direction
Initiatives de croissance
Acuité financière
Secteurs d'activité : biens immobiliers, électricité, infrastructures

M. Cockwell est président du conseil du groupe de la société et représente celle-ci à titre d'administrateur au sein des conseils de Brookfield Properties Corporation et de Norbord Inc. Il est également un administrateur d'Astral Media Inc., de Teck Resources Limited et du comité de revitalisation du secteur riverain de Toronto, ainsi que gouverneur du Musée royal de l'Ontario et de la Ryerson University.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	8 de 8	100 %	100 %	Astral Media Inc. Brookfield Asset Management Inc. Brookfield Properties Corporation Norbord Inc. Teck Resources Limited Energie renouvelable Brookfield Inc. Papiers Fraser Inc.	De 1997 à ce jour De 1979 à ce jour De 1999 à ce jour De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 2009 à 2010 De 2004 à 2009

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2011	11 691 791	4 883 475	1 060 514	17 635 780	551 284 787	—	—
2010	11 779 291	4 867 157	1 054 238	17 700 686	432 970 905	—	—
Variation	(87 500)	16 318	6 276	(64 906)	118 313 882	—	—

Options détenues^{e)}

Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$) ^{e)}
420 401	4 800 481



J. Bruce Flatt

Âge : 45 ans
Toronto (Ontario)
Canada
Administrateur depuis : 2001
(lié)^{b)}

Domaines de compétences :

Chef de la direction
Secteurs d'activité : biens immobiliers, électricité, infrastructures

M. Flatt est associé directeur principal et chef de la direction de la société et représente celle-ci à titre de président du conseil et d'administrateur de General Growth Properties Inc. M. Flatt ne siège à aucun conseil externe.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	8 de 8	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. General Growth Properties Inc. Brookfield Homes Corporation Brookfield Properties Corporation Papiers Fraser Inc. Norbord Inc.	De 2001 à ce jour De 2010 à ce jour De 2002 à 2010 De 1996 à 2009 De 2002 à 2006 De 2002 à 2006

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2011	3 748 190	9 633 472	1 471 238	14 852 900	464 293 485	—	—
2010	3 348 190	9 213 658	1 449 570	14 011 418	342 728 866	—	—
Variation	400 000	419 814	21 668	841 482	121 564 619	—	—

Options détenues^{e)}

Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$) ^{e)}
2 204 978	20 877 590



Robert J. Harding, F.C.A
 Âge : 53 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 1992
 (lié)^{b)}

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Acuité financière
 Gouvernement et politique
 publique
 Secteurs d'activité : électricité,
 infrastructures, ressources,
 services financiers

M. Harding était président du conseil non membre de la direction de la société de 1997 à août 2010. Il est administrateur et président du conseil de Norbord Inc. et président du conseil de Brookfield Infrastructure Global Advisory Board. Il est également administrateur de la société Financière Manuvie, président du conseil d'administration de l'Université de Waterloo et fiduciaire de l'Hospital for Sick Children, du Musée des beaux-arts de l'Ontario et de United Way/Centraide de la région du Grand Toronto.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	8 de 8	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Société Financière Manuvie Norbord Inc. Papiers Fraser Inc. Western Forest Products Inc.	De 1992 à ce jour De 2008 à ce jour De 1998 à ce jour De 2004 à 2009 De 2006 à 2009

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{c)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{c)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2011	720 800	510 375	485 495	1 716 670	53 662 166	—	—
2010	720 800	508 670	479 159	1 708 629	41 794 241		
Variation	—	1 705	6 336	8 041	11 867 925		

Options détenues ^{e)}			
Nombre total d'options non exercées			Valeur totale des options non exercées (\$) ^{f)}
189 853			3 506 560



David W. Kerr
 Âge : 67 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 1987
 (lié)^{b)}

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Acuité financière
 Activités internationales
 Secteur d'activité : ressources,
 services financiers

M. Kerr est associé directeur du Edper Financial Group, une société de placement. Il est administrateur de Halmont Properties Corporation, de Research in Motion Limited, de la Financière Sun Life inc. et de Technologies du développement durable Canada. Il est également administrateur de la Fondation du Toronto Rehabilitation Hospital et de la Fondation des Jeux olympiques spéciaux du Canada, ainsi que membre du comité consultatif de l'École de gestion Schulich de l'Université York.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	8 de 8	100 %	100 %	Brookfield Asset Management inc. Halmont Properties Corporation Research In Motion Limited Financière Sun Life Inc. Canwest Global Communications Corp. Shell Canada Limitée	De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à ce jour De 2004 à ce jour De 2007 à 2010 De 2003 à 2006

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{c)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{c)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2011	2 080 602	2 930 085	7 981	5 018 668	156 880 797	—	—
2010	2 080 602	2 920 294	5 142	5 006 038	122 451 113		
Variation	—	9 791	2 839	12 630	34 429 684		

Options détenues ^{e)}			
Nombre total d'options non exercées			Valeur totale des options non exercées (\$)
—			—

Note :

- a) Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- b) Un candidat au poste d'administrateur est « lié » s'il détient actuellement ou s'il détenait récemment des participations dans la société ou s'il est lié à la société ou à son principal actionnaire, Partners Limited. M. Flatt est le chef de la direction de la société. MM. Cockwell, Flatt, Harding et Kerr sont des actionnaires de Partners Limited.
- c) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 10 mars 2010, soit 24,46 \$ (25,07 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ US pour 1,0249 \$ CA) et le 10 mars 2011, soit 31,26 \$ (30,50 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 1,0249 \$ US).
- d) Les données de cette colonne représentent la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited, par BAM Investments Corp. et par BAM Holdings Corp., mais excluent la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie B détenues par ces administrateurs. (Se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 6 de la présente circulaire.)
- e) En novembre 2003, le conseil a approuvé une modification au régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 de la société afin d'interdire aux administrateurs indépendants de participer à ce régime, sauf en ce qui a trait aux options attribuées à ces administrateurs avant cette date. Par conséquent, les administrateurs indépendants ne peuvent recevoir davantage d'options visant l'acquisition d'actions à droit de vote limité de catégorie A. Actuellement, quatre des candidats aux postes d'administrateurs indépendants proposés pour l'élection lors de l'assemblée détiennent des options attribuées avant novembre 2003, à savoir MM. Mintz, Lind, Gray et Taylor. Se reporter aux pages 37 et 38 de la présente circulaire pour obtenir de l'information sur les attributions en options aux administrateurs au 31 décembre 2010.
- f) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 10 mars 2011, soit 31,26 \$ (30,50 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 1,0249 \$ US).
- g) M. Eyton était administrateur de Richtree Inc. jusqu'en octobre 2004, après quoi la société a émis un avis d'intention visant une proposition concordataire en février 2005. M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009. M. Kerr était administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest »), lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont demandé et obtenu une ordonnance de protection contre leurs créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en octobre 2009. M. Liebman était administrateur de Tarragon Realty Corp. lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en janvier 2009. M. Taylor était administrateur de Noble China Inc. lorsqu'une proposition de restructuration officielle a été faite par la société aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en septembre 2003. M. Cockwell et M. Harding étaient administrateurs de Papiers Fraser Inc. (« Fraser ») jusqu'en avril 2009. Fraser a demandé et obtenu une ordonnance de protection contre ses créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) en juin 2009 et, le 10 février 2011, la Cour de l'Ontario a homologué un plan de transaction et d'arrangement modifié aux termes de cette loi qui accordait notamment la vente de la plupart des biens restants de Fraser et le versement des distributions aux créanciers de Fraser.
- h) M. Nasr a été nommé administrateur le 4 novembre 2010.
- i) L'âge moyen des candidats aux postes d'administrateurs est de 66 ans.
- j) M. Cockwell détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 418 946 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P., de 332 910 actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation et de 16 984 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Coutu détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 162 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Eyton détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 350 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Flatt détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 129 927 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P., de 261 610 actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation, de 36 032 actions ordinaires de Brookfield Homes Corporation et de 500 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Gray détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 822 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Harding détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 28 832 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. et de 300 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Kerr détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 163 224 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. et de 300 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Liebman détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 450 actions ordinaires et de 18 993 unités d'actions différées de Brookfield Properties Corporation. M. Lind détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 135 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. et de 5 850 actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation. M. McCain détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 24 150 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Mintz détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 90 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Pattison détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 9 000 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P.

Présence des administrateurs

En 2010, le conseil d'administration et ses comités se sont réunis à 21 reprises au total. De ces réunions, cinq ont été des réunions régulières, notamment une réunion d'étude du plan d'affaires annuel de la société et du plan stratégique à long terme; trois ont été des réunions extraordinaires, lesquelles ont été convoquées avec un préavis assez court afin de traiter de questions précises des affaires; sept ont été des réunions du comité d'audit; quatre ont été des réunions du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature; et deux autres ont été des réunions du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération. Les tableaux des pages 10 à 17 de la présente circulaire font état de la présence des administrateurs à ces réunions. Des réunions privées des administrateurs indépendants, sans la présence de la direction, ont été tenues après toutes les réunions régulières du conseil et des comités.

3. NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Sur la recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de Deloitte & Touche s.r.l. à titre d'auditeur externe de la société. Deloitte & Touche s.r.l., y compris les cabinets membres de Deloitte & Touche Tohmatsu ainsi que les membres respectifs de leur groupe (collectivement désignés comme « Deloitte & Touche »), est le principal auditeur externe de la société et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis. Deloitte & Touche et ses sociétés remplacées agissent à titre d'auditeur externe de la société depuis 1981 de même qu'à titre d'auditeur externe de la plupart des filiales consolidées de la société. La nomination de l'auditeur externe doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution.

Lors de tout scrutin qui peut être tenu pour la nomination de l'auditeur externe, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions en faveur du renouvellement du mandat de Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, à titre d'auditeur externe de la société en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à établir la rémunération devant lui être versée, sauf si l'actionnaire a précisé dans le formulaire de procuration ci-joint qu'il faut s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par cette procuration en ce qui a trait à la nomination de l'auditeur externe.

Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables

Le total des honoraires facturés à la société et à ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 par Deloitte & Touche s'est élevé à environ 37,4 M\$, dont 36,8 M\$ correspondent à des honoraires des auditeurs et à des honoraires liés à l'audit. À l'occasion, Deloitte & Touche fournit également des services d'experts-conseils et des services autres que d'audit à la société, à ses filiales ou à ses sociétés liées. En novembre 2002, le comité d'audit a adopté une politique ayant trait à la prestation de services autres que d'audit par l'auditeur externe de la société. Cette politique, qui est périodiquement révisée et mise à jour, exige l'approbation préalable du comité d'audit pour les services d'audit, les services liés à l'audit et les services autres que d'audit autorisés. Elle spécifie également un nombre de services qu'il est interdit à l'auditeur externe de la société de fournir, notamment l'exécution par celui-ci de missions de préparation de l'information financière ainsi que de conception et de mise en œuvre de systèmes.

Le tableau qui suit donne de plus amples renseignements sur les honoraires facturés par Deloitte & Touche à la société et à ses filiales consolidées pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, en dollars américains.

En millions de dollars	2010			2009		
	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total
Honoraires des auditeurs	3,5	20,5	24,0	3,5	19,4	22,9
Honoraires pour services liés à l'audit	0,3	12,5	12,8	0,8	6,1	6,9
Honoraires pour services fiscaux	—	0,1	0,1	—	0,5	0,5
Autres	0,2	0,3	0,5	0,1	0,5	0,6
Total des honoraires	4,0	33,4	37,4	4,4	26,5	30,9

Les honoraires des auditeurs comprennent les honoraires pour des services qui sont normalement fournis par l'auditeur externe dans le cadre des dépôts réglementaires et prévus par la loi ou de missions, notamment les honoraires pour les services nécessaires à l'exécution d'un audit ou d'un examen conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également des services qu'en principe seul l'auditeur externe peut raisonnablement fournir, notamment les lettres d'accord présumé, les audits prévus par la loi de sociétés ouvertes, de fonds de placement et d'états financiers relatifs aux financements visant des propriétés précises et aux emprunts de filiales, les services d'attestation, les consentements et l'aide fournie dans le dépôt de certains documents auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et leur examen.

Les honoraires de services liés à l'audit se rapportent à la certification et aux services connexes, notamment les services de contrôle préalable, qui sont habituellement effectués par l'auditeur externe. Plus précisément, ces services comprennent, entre autres : de l'aide dans les préparations relatives au chapitre 404 de la loi Sarbanes-Oxley de 2002 (la « loi Sarbanes-Oxley »), l'audit des régimes d'avantages sociaux, le contrôle préalable dans le cadre de dépôts de titres et de regroupements et d'acquisitions d'entreprises, les services d'experts-conseils en comptabilité et les audits dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas prescrits par une loi ou un règlement, comme les rapports aux locataires concernant les frais d'occupation, et les services d'experts-conseils relatifs à la comptabilité financière et aux normes de présentation de l'information financière.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement à la préparation des déclarations fiscales et aux services de conseils en fiscalité. Parmi les autres honoraires, on retrouve les honoraires de traduction et les services de gestion des litiges et de soutien à la consultation.

Le comité d'audit a reçu des déclarations de Deloitte & Touche quant à l'indépendance de ce dernier et il a tenu compte des relations décrites ci-dessus pour arriver à la conclusion que Deloitte & Touche est indépendant de la société.

4. VERSION MODIFIÉE DU RÉGIME D' ACTIONS INCESSIBLES

Le 17 février 2011, le conseil d'administration de la société a approuvé le régime d'actions incessibles, qui vise à encourager et à retenir pour une plus longue période les membres de la direction désignés ainsi que d'autres personnes désignées par le conseil, et à mieux harmoniser leurs intérêts avec ceux des autres actionnaires en entraînant une dilution moins importante que d'autres régimes d'actionnariat à long terme tel que les régimes d'options sur actions. Par conséquent, les droits sur les attributions effectuées dans le cadre du régime d'actions incessibles ne seront acquis que cinq ans après l'attribution et les attributions seront reçues à terme sous forme d'actions à droit de vote limité de catégorie A. En outre, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises dans le cadre du régime d'actions incessibles sera plus que contrebalancé par les actions à droit de vote limité de catégorie A acquises sur le marché libre au moment de l'attribution initiale, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les participants au régime d'actions incessibles recevront des actions ordinaires (« actions incessibles ») d'une société privée (« la société de portefeuille ») dont les capitaux proviennent initialement d'actions ordinaires et d'actions préférentielles émises à la société, et qui acquerra des actions à droit de vote limité de catégorie A sur le marché libre. À une date déterminée par les porteurs des actions incessibles qui se situe entre cinq et dix ans après l'attribution initiale, les actions incessibles seront acquises par la société en échange de l'émission d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises à partir de la trésorerie, lorsque la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A émises est égale à la valeur des actions incessibles acquises. La valeur des actions incessibles correspondra à la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille moins les obligations liées au passif net et aux actions préférentielles de la société de portefeuille. La société de portefeuille sera alors immédiatement liquidée ou fusionnera avec la société et les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille seront annulées, donnant lieu à une réduction nette du nombre total d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises ou en circulation. La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A émises par la société et de celles détenues par la société de portefeuille sera calculée d'après le prix moyen pondéré en fonction du volume pour une action à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de New York à la date de l'échange.

Actuellement, toutes les actions incessibles détenues par les participants au régime d'actions incessibles doivent être simultanément échangées contre des actions à droit de vote limité de catégorie A et la société de portefeuille doit être immédiatement après liquidée ou doit fusionner, si bien que les actions à droit de vote limité de catégorie A acquises sur le marché sont annulées. Les actionnaires sont invités à approuver une version modifiée du régime d'actions incessibles assorti des mêmes modalités que le régime en place mais qui permettra aux porteurs d'actions incessibles d'une société de portefeuille d'échanger leurs actions incessibles contre des actions à droit de vote limité de catégorie A sur une base individuelle, plutôt que de procéder à un échange simultané de tous les participants. Cette version modifiée du régime d'actions incessibles pourrait occasionner une dilution temporaire pour les actionnaires de la société entre le moment du premier échange des actions incessibles (qui pourrait avoir lieu dans les cinq ans après l'attribution des actions incessibles) et le dernier échange des actions incessibles (qui pourrait avoir lieu au plus tard 10 ans après l'attribution des actions incessibles). La dilution sera temporaire, car chaque société de portefeuille sera liquidée ou fusionnée une fois que toutes ses

actions incessibles auront été échangées ou 10 ans après la date de l'attribution, si cette date est antérieure, et toutes les actions à droit de vote de catégorie A sous-jacentes détenues par cette société de portefeuille seront alors annulées.

Si la version modifiée du régime d'actions incessibles est approuvée, un maximum de 6 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A sera émis dans le cadre de la version modifiée du régime d'actions incessibles, soit 1 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises ou en circulation au 10 mars 2011. Lorsque des actions à droit de vote limité de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu de la version modifiée du régime d'actions incessibles sera réduit. Cependant, lorsque des actions à droit de vote limité de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, donnant lieu immédiatement après à la liquidation de la société de portefeuille ou à sa fusion avec la société et par conséquent à l'annulation des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu de la version modifiée du régime d'actions incessibles ne sera pas réduit.

Le nombre maximal d'actions à droit de vote limité de catégorie A réservées aux fins d'émission à une même personne, à un moment donné, aux termes du régime d'actions incessibles et de tous les mécanismes de rémunération à base de titres de la société ne peut pas excéder 5 % des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation de la société. Le nombre maximal d'actions à droit de vote limité de catégorie A pouvant être émises à des initiés, à un moment donné, aux termes du régime d'actions incessibles et de tous les mécanismes de rémunération à base de titres de la société ne peut pas excéder 10 % des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation de la société. Le nombre maximal d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises à des initiés, à l'intérieur d'une période de un an, aux termes du régime d'actions incessibles et de tous les mécanismes de rémunération à base de titres de la société, ne doit pas excéder 10 % des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation de la société.

L'admissibilité au régime d'actions incessibles ne concerne que les membres de la direction désignés de la société et de ses filiales ou toute autre personne choisie par le conseil d'administration et est sujette à la condition que la personne à qui des actions ont été attribuées soit toujours à l'emploi de la société. Le nombre d'actions incessibles attribué à chaque participant sera déterminé à la discrétion du conseil d'administration.

Outre les transferts à la société (en cas de cessation d'emploi) ou aux fins de planification financière personnelle, les transferts d'actions incessibles ne sont pas permis.

Le conseil d'administration peut effectuer des modifications au régime d'actions incessibles sans l'approbation des actionnaires, qui comprennent, entres autres :

- i) Les modifications d'ordre administratif y compris, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, toute modification visant à dissiper une ambiguïté ou à corriger une erreur ou une omission dans le régime d'actions incessibles, ou encore à rectifier ou à compléter une disposition du régime d'actions incessibles qui n'est pas conforme à une autre disposition du régime;
- ii) Les modifications nécessaires afin de se conformer aux dispositions des lois applicables (y compris, mais sans s'y restreindre, les règles, les règlements et les politiques de la Bourse);
- iii) Les modifications nécessaires pour que les attributions puissent être admissibles à un traitement favorable en vertu des lois fiscales canadiennes ou américaines;
- iv) Toute modification des dispositions relatives à l'acquisition du régime d'actions incessibles;
- v) Toute modification des dispositions relatives à la résiliation ou à la résiliation anticipée du régime d'actions incessibles, pourvu que la modification n'entraîne pas le report de la date au-delà du dixième anniversaire de la date d'attribution pour toute société de portefeuille;
- vi) Les modifications nécessaires pour suspendre le régime d'actions incessibles ou y mettre fin.

L'approbation des actionnaires sera requise pour les modifications suivantes :

- i) Les modifications du nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A pouvant être émises aux termes du régime d'actions incessibles, notamment l'augmentation du nombre maximal fixe d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou le passage d'un nombre maximal fixe d'actions à droit de vote limité de catégorie A à un pourcentage maximal fixe;
- ii) Toute modification élargissant les catégories d'admissibilité en vertu du régime d'actions incessibles d'une manière qui pourrait avoir pour effet d'augmenter le nombre d'initiés qui y participent;
- iii) Toute modification aux droits actuels du conseil d'administration d'apporter des modifications sans l'approbation des actionnaires;
- iv) Les modifications devant être approuvées par les actionnaires en vertu des lois applicables (y compris, mais sans s'y restreindre, les règles, les règlements et les politiques de la Bourse).

Le régime d'actions incessibles ne permet pas à la société de fournir une aide financière aux participants pour faciliter l'acquisition de titres aux termes du régime. En cas de cessation d'emploi d'un participant au régime pour un motif valable, toutes les actions incessibles détenues par le participant seront perdues. En cas de cessation d'emploi d'un participant pour toute autre raison, les actions incessibles non acquises détenues par le participant seront perdues.

Approbation des actionnaires

En raison de la dilution temporaire qui pourrait être occasionnée en cas d'approbation de la version modifiée du régime d'actions incessibles, la Bourse de Toronto exige l'approbation des actionnaires. Par conséquent, lors de l'assemblée, il sera demandé aux porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et aux porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B d'examiner, et s'il est jugé souhaitable de le faire, d'approuver par voie de résolution la version modifiée du régime d'actions incessibles (la « résolution relative au régime d'actions incessibles »). La résolution relative au régime d'actions incessibles doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et à la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui exercent leur droit de vote à l'égard de la résolution relative au régime d'actions incessibles.

À moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans la procuration ci-jointe que son fondé de pouvoir doit s'abstenir de voter pour la résolution relative au régime d'actions incessibles dans le cadre de tout scrutin qui pourrait avoir lieu pour la résolution relative au régime d'actions incessibles, les représentants de la direction nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention de voter en faveur de la résolution relative au régime d'actions incessibles.

TROISIÈME PARTIE – ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance d'entreprise a trait aux activités du conseil d'administration, qui est élu par les actionnaires et est responsable envers ceux-ci. La gouvernance d'entreprise prend en considération le rôle des membres de la haute direction de la société qui sont nommés par le conseil d'administration et qui sont responsables de la gestion courante de la société. (Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 40 de la présente circulaire, pour une définition de « membre de la direction ».) Le conseil d'administration de la société encourage des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise qui visent à promouvoir le mieux-être à long terme et le développement continu de la société, tout en ayant comme objectif ultime les meilleurs intérêts à long terme de celle-ci et l'accroissement de la valeur pour tous les actionnaires.

Le conseil est d'avis que les politiques et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société, décrites ci-après, sont exhaustives et conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le conseil est également d'avis que ces politiques et pratiques sont conformes aux exigences de la Bourse de New York et aux dispositions applicables en vertu de la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil

Le conseil d'administration de Brookfield supervise la gestion des affaires de la société directement et par l'intermédiaire de trois comités permanents et d'un comité de gestion du risque, qui sera formé immédiatement après l'assemblée (les « comités »). En accomplissant ce mandat, le conseil agit en tout temps au meilleur des intérêts de la société. Les responsabilités du conseil d'administration et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans. La charte du conseil d'administration figure à l'annexe A, qui débute à la page 65 de la présente circulaire. Les chartes sont également publiées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate*, sous *Corporate Governance*.

Le mandat du conseil prévoit que celui-ci est responsable, entre autres, de ce qui suit :

- superviser l'ensemble du processus de planification stratégique à long terme de la société et examiner et approuver son plan d'affaires annuel;
- évaluer les principaux risques liés aux activités de la société et examiner, approuver et surveiller les systèmes en place en vue de gérer ces risques;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la société correspondent aux stratégies d'affaires et aux objectifs des actionnaires à long terme;
- nommer le chef de la direction, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;
- examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;
- favoriser le bon fonctionnement du conseil d'administration;
- protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la société, dont l'émission de titres d'emprunt et de titres de participation et la mise sur pied d'une politique appropriée en matière de dividendes.

Réunions du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent au moins une fois par trimestre et tiennent d'autres réunions afin d'examiner des questions particulières ou lorsqu'ils jugent que cela est nécessaire. Les membres du conseil d'administration se réunissent également tous les ans afin d'examiner le plan d'affaires annuel de la société, lequel comprend la stratégie à long terme de la société. En 2010, cinq réunions régulières ont été tenues, notamment une réunion ayant servi à passer en revue le plan d'affaires annuel de la société et la stratégie à long terme, et trois réunions extraordinaires ayant servi à examiner des initiatives stratégiques particulières. Cinq réunions régulières, y compris une réunion portant sur le plan d'affaires annuel et la stratégie sont prévues pour 2011. La périodicité des réunions et les points à l'ordre du jour peuvent être modifiés selon les occasions qui se présentent ou les risques auxquels la société doit faire face. L'ordre du jour des réunions régulières du conseil est préparé par le président du conseil, avec la contribution du chef de la direction et du chef de la direction financière avant qu'il ne soit distribué aux membres du conseil.

Réunions des administrateurs sans la direction

Des réunions privées des administrateurs indépendants sont tenues, sans la présence de la direction, après toutes les réunions régulières et extraordinaires du conseil. Ces réunions privées sont présidées par le président du conseil, qui présente ensuite un rapport au chef de la direction concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction. Des réunions privées des comités sont également tenues, sans la présence de la direction, après toutes les réunions de comité. Ces réunions privées sont présidées par le président du comité, qui présente ensuite un rapport au membre de la direction approprié concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction.

Taille et composition du conseil

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs. La société estime qu'il s'agit d'un nombre approprié à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité de ses activités et de la nécessité de rassembler des expériences et des antécédents variés dans le but de garantir l'efficacité et l'efficience du conseil d'administration.

La société a deux catégories d'actions participatives en circulation :

- les actions à droit de vote limité de catégorie A;
- les actions à droit de vote limité de catégorie B.

Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont autorisés à élire la moitié du conseil et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont autorisés à élire l'autre moitié du conseil. La société a recours à une élection par droits de vote cumulatifs, ce qui permet aux actionnaires de cumuler leurs votes pour l'élection des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs », à la page 8 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements sur les droits de vote cumulatifs.

Administrateurs indépendants

Conformément à une politique du conseil d'administration, au moins la majorité des administrateurs du conseil doivent être indépendants, afin que les intérêts du conseil demeurent alignés sur ceux de ses actionnaires. Le tableau suivant décrit la situation d'indépendance des candidats aux postes d'administrateurs proposés pour l'élection lors de l'assemblée.

	Situation d'indépendance des candidats aux postes d'administrateurs			Raison expliquant la situation d'administrateur lié
	Indépendant	Lié	Membre de la direction	
Jack L. Cockwell		✓		M. Cockwell est actionnaire de Partners Limited.
Marcel R. Coutu	✓			
J. Trevor Eyton	✓			
J. Bruce Flatt		✓	✓	M. Flatt est actionnaire de Partners Limited, ainsi qu'associé directeur principal et chef de la direction de la société
James K. Gray	✓			
Robert J. Harding		✓		M. Harding est actionnaire de Partners Limited.
Maureen Kempston Darkes	✓			
David W. Kerr		✓		M. Kerr est actionnaire de Partners Limited.
Lance Liebman	✓			
Philip B. Lind	✓			
G. Wallace F. McCain	✓			
Frank J. McKenna	✓			
Jack M. Mintz	✓			
Youssef A. Nasr	✓			
James A. Pattison	✓			
George S. Taylor	✓			

La société sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Après l'examen de ces renseignements, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande au conseil un verdict précis quant à l'indépendance de ses membres. En se fondant sur ces verdicts, le conseil estime que 12 des 16 candidats aux postes d'administrateurs proposés pour l'élection lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2011, ce qui constitue 75 % des membres du conseil, sont indépendants selon les critères énoncés précédemment. Ces candidats indépendants comprennent 12 administrateurs sortants : Marcel Coutu, Trevor Eyton, James Gray, Maureen Kempston Darkes, Lance Liebman, Philip Lind, Wallace McCain, Frank McKenna, Jack Mintz, Youssef Nasr, James Pattison et George Taylor. Le conseil estime que ces 12 candidats indépendants sont libres de tout intérêt d'affaires découlant de relations actuelles ou récentes avec le principal actionnaire de la société, Partners Limited, ou ses actionnaires.

Les quatre autres administrateurs proposés comme candidats, à savoir Jack Cockwell, Bruce Flatt, Robert Harding et David Kerr, qui représentent 25 % des membres du conseil, sont considérés comme des administrateurs liés, car ils possèdent ou ont possédé récemment des intérêts dans la société ou dans son principal actionnaire, Partners Limited. M. Flatt exerce les fonctions de chef de la direction de la société. MM. Cockwell, Flatt, Harding et Kerr sont des actionnaires de Partners Limited.

De l'information sur chacun des 16 candidats proposés pour l'élection lors de l'assemblée figure aux pages 10 à 17 de la présente circulaire.

Domaines de compétences des administrateurs

La société tente de s'assurer que le conseil d'administration est composé d'administrateurs ayant les compétences nécessaires pour assurer la gouvernance efficace de la société et donner des avis stratégiques à la direction. Chaque année, la société sonde les administrateurs sortants et tout autre administrateur dont la candidature est proposée afin de déterminer leurs domaines de compétences en fonction des facteurs suivants :

- est actuellement ou a été récemment chef de la direction d'une société ouverte;
- a de l'expérience en matière d'initiatives de croissance;
- possède des connaissances en matière de gouvernement et de politique publique;
- possède des compétences en matière de gouvernance de conseil;
- possède une acuité financière, notamment une expérience à titre de membre de la haute direction en comptabilité financière et communication de l'information financière;
- possède une acuité juridique;
- possède une expérience à l'échelle internationale, plus précisément dans les pays où la société a des installations;
- a de l'expérience dans un ou plusieurs secteurs d'activité.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine les résultats de ce sondage et s'en sert comme base pour cerner les domaines de compétences additionnels dont il faut tenir compte lors du recrutement de nouveaux administrateurs. Les domaines de compétences clés des 16 candidats proposés pour l'élection au conseil lors de l'assemblée sont énumérés aux pages 10 à 17 de la présente circulaire.

Conseils d'administration interdépendants

Aucun des administrateurs indépendants de la société ne siège à un autre même conseil d'administration.

Deux des administrateurs liés du conseil représentent les intérêts de la société auprès des conseils d'administration de certaines de ses sociétés liées en exploitation. Ainsi, MM. Cockwell et Harding représentent la société au conseil de Norbord Inc. M. Cockwell représente également la société au conseil de Brookfield Properties Corporation.

La société estime que la présence de ces administrateurs liés aux conseils de ses sociétés liées représente une part importante du rôle que la société doit jouer à l'égard de la surveillance de ses placements et qu'elle ne crée pas de conflit avec leur rôle d'administrateurs de la société. MM. Cockwell et Harding ne reçoivent aucune rémunération et, s'il est nommé administrateur de Brookfield Properties Corporation, M. Flatt ne recevra aucune rémunération pour leurs rôles de membres du conseil et de membres de comités de ces sociétés. Un paiement global a été versé par Norbord Inc. à la société pour les services rendus par MM. Cockwell et Harding.

Par l'entremise de ses administrateurs qui siègent aux conseils de ses sociétés liées, la société s'efforce de contribuer activement à la formulation des stratégies à long terme de ces sociétés, à l'examen de leurs plans de planification de la relève pour la direction et à l'évaluation de leur rendement par rapport aux plans d'affaires approuvés de ces sociétés liées. Par l'entremise de ces représentants, la société s'efforce de protéger les intérêts de ses actionnaires en participant aux décisions de ses sociétés liées à l'égard de l'émission d'actions sur le capital autorisé, du paiement de dividendes et de l'utilisation optimale des ressources en capital.

Orientation et formation des administrateurs

Une trousse complète d'orientation est remise aux nouveaux administrateurs au moment de leur élection ou nomination au conseil. Une période est réservée à toutes les réunions régulières du conseil pour des présentations portant sur différents domaines d'activité de la société, données par les membres de la direction responsables de ces activités ou qui sont familiers avec celles-ci. En outre, des présentations sur les nouveaux développements et les nouvelles tendances en gouvernance d'entreprise et en obligations fiduciaires des administrateurs sont fournies, si nécessaire. Des visites des lieux sont organisées annuellement afin de fournir une occasion aux administrateurs d'en apprendre davantage sur les activités les plus importantes de la société. Les administrateurs sont invités à faire des suggestions à l'égard des sujets de discussion ou des présentations spéciales aux réunions régulières du conseil et lors de la session annuelle portant sur le plan d'affaires et la stratégie. Des soupers à l'intention des administrateurs sont tenus avant ou immédiatement après la plupart des réunions régulières du conseil, auxquelles la haute direction est présente. Il s'agit d'une occasion de discuter de manière informelle et d'assister à des présentations de la direction et des administrateurs sur des sujets choisis.

Renouvellement des membres du conseil

La société n'impose pas d'âge obligatoire pour le départ à la retraite des administrateurs. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine plutôt la composition du conseil régulièrement en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil. Neuf nouveaux administrateurs se sont joints au conseil au cours des neuf dernières années.

Responsabilités des administrateurs

Le conseil a adopté une charte des responsabilités des administrateurs, qui définit les exigences de la société quant aux compétences personnelles et professionnelles, à l'actionnariat, à la présence aux réunions, aux conflits d'intérêts, aux changements de circonstances et aux démissions de ces administrateurs. Les administrateurs sont tenus de prévoir les éventuels conflits d'intérêts lorsque des questions sont soumises au conseil ou à ses comités, de les signaler au président du conseil ou du comité et de s'abstenir de voter sur ces questions. Les administrateurs sont aussi tenus de remettre leur démission au président du conseil s'ils ne sont plus en mesure de se présenter à 75 % des réunions régulières du conseil, s'ils se trouvent engagés dans un différend d'ordre juridique, réglementaire ou de nature semblable, s'ils acceptent de nouvelles responsabilités ou s'ils font l'objet d'un changement de circonstances personnelles ou professionnelles pouvant nuire à la société ou à la capacité des administrateurs de s'acquitter de leurs tâches. Cette charte est révisée annuellement et un exemplaire est affiché sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate*, sous *Corporate Governance*. De plus amples renseignements sur les exigences en matière d'actionnariat des administrateurs sont fournis sous la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'options différées », qui commence à la page 39 de la présente circulaire.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration est d'avis que ses comités contribuent à son bon fonctionnement et aident à s'assurer que les opinions des administrateurs indépendants sont bien représentées.

Le conseil compte trois comités :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature;
- le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération »).

et a l'intention d'établir un comité de gestion du risque immédiatement après l'assemblée.

Les responsabilités de ces comités sont définies dans des chartes écrites, qui sont révisées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. Les chartes de ces comités et la description des tâches des présidents des comités sont publiées sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate*, sous *Corporate Governance*. Le conseil a pour politique que tous les membres de ces comités doivent être des administrateurs indépendants, comme il est décrit ci-dessus. À l'occasion, des comités spéciaux peuvent être formés afin d'examiner des questions ou des opérations particulières. Bien que le conseil d'administration demeure responsable de l'ensemble des questions liées à la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, le comité de la rémunération et, après sa formation, le comité de gestion du risque ont tous des responsabilités précises à l'égard de certains aspects de la gouvernance d'entreprise qui s'ajoutent à leurs autres responsabilités, comme il est décrit ci-après.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable d'assurer le contrôle des systèmes et des processus de la société touchant l'information financière et les contrôles internes, de même que du rendement des auditeurs externes et internes de la société. Il est aussi responsable de l'examen de certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la société. Le comité d'audit est également responsable de la recommandation au conseil du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe de la société et de l'approbation de l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit. Le comité d'audit se réunit régulièrement en privé avec les auditeurs externes et internes de la société, sans la présence de la direction, afin d'examiner des questions particulières, au besoin. Le comité d'audit s'est réuni à sept reprises en 2010, y compris pour l'assemblée annuelle sur le plan d'affaires et la stratégie, et deux fois en 2011, jusqu'à présent.

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité d'audit de la société doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par la loi Sarbanes-Oxley, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la société, directement ou indirectement, sera leurs jetons de présence. En février 2007, le comité d'audit a adopté une exigence aux termes de laquelle tous les administrateurs sont tenus de mentionner toute forme de lien avec un auditeur interne ou externe actuel ou antérieur de la société, à quoi s'ajoute l'exigence actuelle de signaler au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature toute relation professionnelle ou d'emploi avec cette personne, afin que ce comité puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

Le 10 mars 2011, le comité d'audit se composait de quatre administrateurs, à savoir Marcel Coutu (président), Jack Mintz, Youssef Nasr et George Taylor, qui répondaient tous aux critères d'indépendance additionnels énumérés précédemment. Le conseil estime que les quatre membres du comité d'audit ont des compétences financières et a désigné MM. Coutu, Taylor et Nasr à titre d'experts financiers du comité d'audit. MM. Coutu, Mintz et Taylor ont siégé au comité d'audit tout au long de 2010. M. Nasr a été nommé au comité d'audit le 4 novembre 2010.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit conformément à la partie 5 du *Règlement 52-110*, se reporter à notre notice annuelle de 2010, laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

Il incombe au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, en collaboration avec le président du conseil, d'évaluer chaque année la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir son énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni quatre fois en 2010 et une fois en 2011, jusqu'à présent.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs. Le conseil a établi des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel, lesquelles prennent la forme de questionnaires, d'entrevues en privé avec chacun des administrateurs menées par le président et d'un rapport du président du conseil de la société au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature est également responsable de l'examen des états de service des candidats proposés à l'élection ou à la nomination au conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats proposés à la nomination pour l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Pour ce faire, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature maintient continuellement à jour une liste de candidats afin de garantir que les candidats exceptionnels qui possèdent les compétences nécessaires pourront être rapidement ciblés pour combler les postes à pourvoir, autant prévus qu'imprévus. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil (y compris, entre autres, les domaines de compétences des administrateurs décrites ci-dessous) afin de s'assurer qu'ils disposent de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences et d'autres facteurs définis par le conseil qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine, au moins une fois l'an, la composition des comités du conseil afin de s'assurer que leur composition est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent régulièrement. Le comité consulte ainsi le président du conseil et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité. Le chef de la direction de la société ne participe pas à ce processus.

En date du 10 mars 2011, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature se composait des quatre administrateurs suivants : Frank McKenna (président), Trevor Eyton, Lance Liebman et Philip Lind, qui sont tous des administrateurs indépendants. M. McKenna tient également le rôle de président du conseil.

Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération »)

Il incombe au comité de la rémunération d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la direction dans l'ensemble, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et soumet les résultats à cet effet au conseil. Le comité de la rémunération s'est réuni deux fois en 2010 et une fois en 2011, jusqu'à présent.

Le conseil a appliqué également au comité de la rémunération le critère d'indépendance plus rigoureux à l'égard de la rémunération décrit ci-dessus (relativement au comité d'audit), bien qu'il ne soit pas tenu de le faire. En février 2007, le conseil a restreint les critères de nomination au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers des membres du comité exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte, d'une société de personnes, d'une fiducie ou de toute autre entité.

En date du 10 mars 2011, le comité de la rémunération se composait des cinq administrateurs suivants : Lance Liebman (président), James Gray, Maureen Kempston Darkes, Wallace McCain et James Pattison, qui sont tous des administrateurs indépendants aux termes de la définition plus restreinte qui figure ci-dessus. Seul un des cinq membres du comité de la rémunération, M. James Pattison, exerce actuellement les fonctions de chef de la direction. MM. Gray, Liebman, McCain et Pattison ainsi que M^{me} Kempston Darkes ont siégé au comité de la rémunération tout au long de 2010.

Comité de gestion du risque

Le conseil d'administration a l'intention d'établir un comité de gestion du risque immédiatement après l'assemblée. Le comité de gestion du risque sera responsable du contrôle de l'exposition au risque financier et non financier de la société, y compris au risque de marché, au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque d'atteinte à la réputation, au risque stratégique et au risque d'entreprise, ainsi que du contrôle des étapes que la direction doit suivre pour surveiller et contrôler de telles expositions au risque. Il procédera également au réexamen périodique des politiques et lignes directrices financières qui s'appliquent aux activités d'investissement, de trésorerie et de gestion du risque de l'entreprise. Le conseil d'administration forme le comité de gestion du risque afin de disposer d'un groupe chargé de surveiller les activités de la société en matière de gestion du risque d'entreprise, allégeant ainsi la charge de travail du comité d'audit qui en avait auparavant la responsabilité. Le comité de gestion du risque fera régulièrement au conseil d'administration un compte rendu de ses travaux et de tous les sujets importants qu'il a traités.

Le comité de gestion du risque devrait être composé des trois administrateurs suivants : Maureen Kempston Darkes (présidente), Youssef Nasr et James Gray, qui sont tous des administrateurs indépendants.

Pour ajouter à l'information à fournir sur les responsabilités et les activités des comités du conseil, chaque comité, à l'exception du comité de gestion du risque qui sera formé immédiatement après l'assemblée, a présenté un rapport qui souligne ses réalisations en 2010. Le rapport du comité d'audit, qui est responsable du contrôle de la gestion du risque avant la formation du comité de gestion du risque, présente le travail effectué par le comité d'audit sur la gestion du risque. Ces rapports commencent à la page 32 de la présente circulaire.

ÉVALUATION DU CONSEIL, DES COMITÉS ET DE CHACUN DES ADMINISTRATEURS

Le conseil est d'avis que des processus d'évaluation réguliers définis en bonne et due forme accroissent le rendement du conseil dans son ensemble, de même que le rendement de ses comités et de chacun de ses administrateurs. Chaque année, un sondage portant sur l'efficacité du conseil et de ses comités et sollicitant des commentaires et des suggestions quant aux domaines laissant place à l'amélioration est envoyé aux administrateurs. Les résultats de ce sondage sont examinés par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, qui fait des recommandations au conseil au besoin. Chaque administrateur reçoit une liste de questions auxquelles il doit répondre à des fins d'autoévaluation. Le président du conseil rencontre en privé annuellement chaque administrateur pour discuter des activités du conseil et de ses comités et pour commenter la contribution de chaque administrateur. Le président du conseil fait rapport au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature quant à ces rencontres, et son rapport sert de base de référence dans la recommandation possible de l'administrateur comme candidat à l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Postes du conseil

Les postes de président du conseil et de chef de la direction sont distincts et occupés respectivement par Frank McKenna et Bruce Flatt. Le conseil a adopté des descriptions écrites des tâches incombant au président du conseil, au président du conseil du groupe et au chef de la direction, qui sont résumées ci-dessous, ainsi que les descriptions des tâches des présidents des comités. Ces descriptions de tâches sont passées en revue tous les ans par le conseil puis affichées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate*, sous *Corporate Governance*.

Le président du conseil gère les activités du conseil et s'assure que les tâches énoncées dans sa charte sont exécutées avec efficacité par le conseil et ses comités. En outre, les tâches suivantes relèvent du président du conseil : établir l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en consultant le chef de la direction et le chef de la direction financière; s'assurer que les administrateurs reçoivent l'information nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches; veiller à ce que la structure des comités soit adéquate et faire des recommandations initiales à des fins de nominations aux comités; s'assurer qu'un système adéquat d'évaluation du rendement du conseil dans son ensemble, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel soit en place et travailler en collaboration avec le chef de la direction et la haute direction de la société afin de contrôler les progrès réalisés en ce qui a trait à la planification stratégique, à la mise en œuvre de politiques et à la planification de la relève. Le président du conseil préside également toutes les rencontres privées des administrateurs indépendants du conseil et il est

chargé de s'assurer que les questions soulevées au cours de ces réunions seront étudiées avec la direction de la société et traitées en temps voulu.

Le président du conseil du groupe fournit des conseils au chef de la direction de la société concernant les tendances de l'industrie, coordonne les relations avec les conseils consultatifs et les conseils d'administration des sociétés filiales de la société et préside divers comités des ressources humaines des conseils de ces filiales.

Le chef de la direction dirige la société et, conformément aux politiques et aux lignes directrices approuvées par le conseil, gère les activités de la société et supervise la réalisation de son plan stratégique. En outre, les tâches suivantes relèvent du chef de la direction : la présentation d'un plan stratégique annuel de la société au conseil à des fins d'approbation; la présentation des plans d'immobilisations et d'exploitation visant à mettre en œuvre les stratégies approuvées de façon continue au conseil à des fins d'approbation; la prise en charge du rôle de principal porte-parole de la société; la présentation d'une évaluation annuelle de la haute direction et des plans de relève au conseil à des fins d'approbation; la recommandation de la nomination ou du congédiement de tout membre de la haute direction de la société, à l'exception du président du conseil et du président du conseil du groupe, ainsi que, conjointement avec le chef de la direction financière, l'assurance que des contrôles et des procédures sont en place pour garantir l'exactitude et la fidélité de l'information financière de la société et des informations qu'elle fournit au public.

Relations de la direction avec le conseil

La responsabilité de la direction comprend la protection des actifs de la société et la création de valeur à long terme. Si le rendement de la direction se révèle inadéquat, le conseil a la responsabilité d'apporter des changements qui permettront à la société de réaliser un rendement satisfaisant. Les principes de gouvernance de Brookfield visent à encourager l'autonomie et la prise de décision efficace de la part de la direction, tout en s'assurant que le conseil d'administration de la société et ses comités effectuent un suivi minutieux.

La haute direction de la société fait rapport au conseil d'administration et est responsable devant celui-ci. Le chef de la direction de la société, Bruce Flatt, est également membre du conseil. Au cours de ses réunions, le conseil s'entretient régulièrement en privé avec les membres de la haute direction des échelons supérieurs, sans que les autres membres de la direction soient présents. Le conseil se réunit également à la fin de chaque réunion régulière du conseil sans la présence des membres de la direction et des administrateurs liés, sous la supervision du président du conseil.

Les administrateurs qui sont membres de la direction et les autres administrateurs liés ne siègent pas aux comités du conseil. Ils n'assistent aux réunions des comités que sur invitation des présidents des comités en question. Les comités se réunissent également sans ces administrateurs, à la fin de toutes les réunions de comité.

Responsabilités de la direction

Le conseil d'administration estime qu'il est important d'élaborer un plan d'affaires annuel qui garantit la compatibilité des opinions des actionnaires, du conseil et de la direction à l'égard de l'orientation stratégique et des objectifs de rendement de la société, de même que l'utilisation efficace de ses capitaux propres. Une réunion du conseil est tenue chaque année afin d'examiner les initiatives stratégiques et le plan d'affaires annuel soumis par la haute direction. L'approbation du plan d'affaires annuel par le conseil accorde à la haute direction le mandat de mener les activités de la société conformément aux modalités du plan, tout en sachant qu'elle a l'appui nécessaire du conseil. Les écarts importants par rapport au plan d'affaires annuel sont rapportés au conseil et étudiés par celui-ci.

Renseignements fournis au conseil et aux comités

Les renseignements que la direction soumet aux administrateurs sont considérés comme essentiels à l'efficacité de ces derniers. Outre les rapports présentés au conseil et à ses comités à l'occasion de leurs réunions ordinaires et extraordinaires, les administrateurs sont également informés par la direction en temps opportun des développements de la société et des décisions clés prises par la direction quant à l'application du plan stratégique de la société et à la réalisation des objectifs de celle-ci. Les administrateurs évaluent annuellement la qualité, l'intégralité et la rapidité de publication des renseignements fournis au conseil par la direction. Un programme d'initiation et de perfectionnement est en place pour les nouveaux administrateurs.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La société a adopté une politique en matière de communication de l'information qui résume ses politiques et pratiques en matière de présentation de renseignements importants aux investisseurs, aux analystes et aux médias. L'objectif de cette politique consiste à s'assurer que les communications de la société avec la communauté financière se font en temps opportun, soient conséquentes et soient conformes à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette politique en matière de présentation de l'information est examinée chaque année par le conseil d'administration, puis affichée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate*, sous *Conduct Guidelines*.

La société s'efforce de renseigner ses actionnaires quant à ses progrès au moyen d'un rapport annuel exhaustif, de rapports intermédiaires trimestriels et de communiqués ponctuels. Elle propose également un site Web qui fournit des renseignements sommaires sur la société et un accès rapide à ses rapports, communiqués et documents légaux publiés, de même qu'à des renseignements supplémentaires fournis aux analystes et investisseurs. Les administrateurs et les membres de la direction se réunissent avec les actionnaires de la société à l'assemblée annuelle des actionnaires et il est possible de leur poser des questions en tout temps. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire directement ou par l'entremise du secrétaire général de Brookfield.

La société offre également un programme de relations avec les investisseurs qui sert à répondre rapidement aux demandes. La direction se réunit régulièrement avec des investisseurs et des analystes en placement, en plus de présenter des conférences téléphoniques trimestrielles et des diffusions sur le Web permettant de discuter des résultats financiers de la société. Les transcriptions des conférences téléphoniques sont publiées sur le site Web de la société. La société s'efforce également de veiller à ce que les médias soient informés des faits nouveaux en temps opportun et à ce qu'ils aient la possibilité de rencontrer les porte-parole désignés de la société et de discuter de ces faits nouveaux avec eux.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

La société a toujours eu pour politique d'exercer toutes ses activités conformément aux normes d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées et dans le respect de toutes les exigences légales. En février 2003, le conseil d'administration a approuvé le code de déontologie des affaires (le « code ») se rapportant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés de la société et de ses filiales en propriété exclusive. Le code établit des normes explicites de comportement et de pratique et exige de tous les administrateurs, membres de la direction et employés qu'ils consignent par écrit qu'ils connaissent le code et qu'ils acceptent de s'y conformer. De plus, le code est mis à jour périodiquement, selon les besoins, afin de tenir compte des changements dans les activités de la société et de l'évolution des normes et des pratiques. Tous les administrateurs, membres de la direction et employés reçoivent un exemplaire du code lorsqu'ils entrent au service de la société, et sont tenus de renouveler annuellement leur engagement à s'y conformer.

Le code est révisé tous les ans par le conseil d'administration et mis à jour lorsqu'il y a lieu. Le conseil d'administration surveille la conformité au code par l'entremise du comité d'audit, qui reçoit régulièrement de l'auditeur interne des rapports sur la conformité au sein de la société.

Le code est publié sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate*, sous *Conduct Guidelines*, et a été déposé sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité d'audit et la description des tâches du président du comité d'audit peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique Corporate, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité d'audit supervise la façon dont Brookfield présente et communique son information financière et se conforme aux lois et aux règlements applicables.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité d'audit en 2010 conformément à sa charte :</p> <p>Présentation de l'information financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des états financiers annuels et intermédiaires, des rapports de l'auditeur externe, du rapport de gestion, des communiqués de presse financiers, des attestations des membres de la direction et de tous les autres documents d'information comportant des renseignements financiers importants, audités ou non audités; ✓ Examen du caractère adéquat des conventions et des méthodes comptables et des modifications de celles-ci; ✓ Examen des systèmes et des procédures utilisés dans la préparation des états et des rapports financiers; ✓ Surveillance de l'efficacité des procédures et des contrôles relatifs à l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière. <p>Auditeur externe</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recommandation du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe par les actionnaires de la société; ✓ Évaluation du rendement de l'auditeur externe; ✓ Examen et approbation de la mission et des honoraires proposés par l'auditeur externe pour l'exercice; ✓ Surveillance de l'indépendance de l'auditeur externe et réception du rapport de ce dernier à cet égard, y compris la communication de toutes les missions relatives à des services autres que d'audit fournis à la société et des honoraires connexes; ✓ Examen et approbation de la politique de la société à l'égard de l'embauche d'associés et d'employés, actuels et anciens, de l'auditeur externe; ✓ Examen de l'étendue de l'audit projeté, des domaines qui devaient faire l'objet d'une attention particulière et des seuils d'importance relative que l'on se proposait d'utiliser; ✓ Examen des résultats de l'audit et analyse de l'opinion de l'auditeur externe sur les contrôles comptables de la société et la qualité de la présentation de son information financière; ✓ Examen et approbation des services autres que d'audit fournis par l'auditeur externe; ✓ Examen et approbation de la politique de la société en matière de services d'audit et autres que d'audit; ✓ Surveillance de la qualité et de l'efficacité de la relation entre l'auditeur externe, la direction et le comité d'audit; ✓ Examen des rapports présentés par l'auditeur externe à la direction sur les questions de contrôle interne soulevées dans le cadre de ses travaux d'audit et de certification.
	<p>Auditeur interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des activités de l'auditeur interne et de ses rapports, y compris les audits terminés, les plans de suivi concernant les questions non réglées qui ont été soulevées et d'autres priorités; ✓ Examen du rendement de l'auditeur interne; ✓ Examen et approbation du plan d'audit triennal de l'auditeur interne.
	<p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveillance des risques financiers de la société; ✓ Examen des rapports réguliers sur les systèmes de gestion des risques de la société, ses procédures et activités et la conformité à ses politiques de gestion des risques. <p>Conformité aux lois et aux règlements applicables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des rapports de la direction sur la conformité de la société aux exigences des lois et des règlements applicables.

	<p>Compétences financières des membres du comité d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation des compétences financières de chacun des membres du comité d'audit. <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité d'audit; ✓ Examen et approbation du rapport de comité d'audit compris dans la circulaire d'information de la direction de 2010; ✓ Examen du programme de travaux annuel du comité d'audit; ✓ Surveillance des activités de gouvernance et de contrôle de la société liées aux responsabilités du comité d'audit; ✓ Examen des couvertures d'assurance de la société; ✓ Examen de la politique en matière de placement, de trésorerie et de gestion du risque de la société; ✓ Examen du caractère approprié des dépenses de la haute direction; ✓ Surveillance de la qualité de la fonction financière de la société et de son harmonisation avec l'ampleur et l'étendue des activités de la société; ✓ Examen du rendement du fonds de placement privé géré par la société; ✓ Rencontre privée avec l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction après la plupart des réunions régulières.
MEMBRES	<p>Marcel R. Coutu, <i>président</i> Jack M. Mintz Youssef A. Nasr George S. Taylor</p>
COMPÉTENCES FINANCIÈRES	Tous les membres ont des « compétences financières », conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). Trois membres sont désignés à titre d'experts financiers.
INDÉPENDANCE	Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le comité d'audit comme l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110*, se reporter à notre notice annuelle de 2010, laquelle peut être consultée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Honoraires des auditeurs

Se reporter à la page 19 de la présente circulaire pour obtenir une description des honoraires que Deloitte & Touche a reçus en contrepartie des services fournis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Le comité d'audit s'est réuni à sept reprises en 2010. De plus, le président du comité d'audit rencontre régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité d'audit : Marcel R. Coutu, *président*, Jack M. Mintz, Youssef A. Nasr et George S. Taylor.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DES MISES EN CANDIDATURE

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et la description des tâches du président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique Corporate, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature supervise la démarche de Brookfield en matière de gouvernance d'entreprise.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature en 2010 conformément à sa charte :</p> <p>Composition et rendement du conseil et de ses comités</p> <p>i) Mise en candidature des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen de la taille et de la composition du conseil d'administration et de ses comités; ✓ Examen des compétences et des aptitudes représentées au conseil et des aptitudes que les administrateurs et le conseil dans son ensemble doivent posséder; ✓ Examen et évaluation des compétences des candidats potentiels au poste d'administrateur et recommandation de la nomination de M. Nasr au conseil afin de pourvoir un poste; ✓ Maintien d'une liste à jour de candidats aux postes d'administrateurs; ✓ Approbation de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B. <p>ii) Évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen du rendement du conseil, des comités et de chacun des administrateurs; ✓ Examen du processus d'évaluation du rendement du conseil et de chacun des administrateurs; ✓ Examen et approbation des nominations des membres actuels des comités. <p>Rémunération des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées des administrateurs. <p>Communication de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société et d'autres renseignements sur la gouvernance d'entreprise aux fins d'inclusion dans la circulaire d'information de la direction de 2010. <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation du rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature compris dans la circulaire d'information de la direction de 2010; ✓ Examen et approbation de la politique en matière de placement, de trésorerie et de gestion du risque de la société; ✓ Évaluation des chartes du conseil et des comités, de la description des tâches du conseil et de la charte des responsabilités des administrateurs; ✓ Examen et approbation d'un formulaire d'entente d'indemnisation des administrateurs.
<p>MEMBRES</p>	<p>Frank J. McKenna, <i>président</i> J. Trevor Eyton Lance Liebman Philip B. Lind</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.</p>

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni à quatre reprises en 2010.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature : Frank J. McKenna, *président*, J. Trevor Eyton, Lance Liebman et Philip B. Lind.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES EN PERSONNEL DE DIRECTION ET DE LA RÉMUNÉRATION

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de la rémunération et la description des tâches du président du comité de la rémunération peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique Corporate, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») supervise la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de la rémunération en 2010 conformément à sa charte :</p> <p>Planification de la relève</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et évaluation de la planification des ressources en personnel de direction de la société; ✓ Examen et évaluation du rendement des membres de la haute direction; ✓ Évaluation des candidats qui pourraient assurer la relève des membres de la haute direction; ✓ Examen de l'expérience et des plans de perfectionnement des membres de la direction au début de leur carrière et discussion avec la direction à cet égard. <p>Principes de rémunération de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des principes de rémunération de la société; ✓ Examen des politiques de rémunération de la société relatives à l'harmonisation des intérêts des membres de la direction et des actionnaires; ✓ Évaluation de l'harmonisation des intérêts des membres du comité de la rémunération par l'intermédiaire de participations dans les capitaux propres et de la création de valeur à long terme pour les actionnaires. <p>Nomination et rémunération des membres de la haute direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la rémunération des membres de la haute direction; ✓ Examen du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme; ✓ Examen et approbation des attributions aux termes du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des paiements aux membres de la haute direction effectués dans le cadre de divers scénarios de rendement. <p>Rendement, évaluation et rémunération du chef de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation du rendement du chef de la direction en 2009; ✓ Examen des principales priorités du chef de la direction pour 2010; ✓ Examen et approbation de la rémunération du chef de la direction. <p>Communication de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation aux fins de la recommandation au conseil du rapport sur la rémunération de la direction de 2010 qui doit figurer dans la circulaire d'information de la direction de 2010. <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité de la rémunération; ✓ Examen et approbation de la description des tâches du chef de la direction; ✓ Examen et approbation du présent rapport du comité de la rémunération compris dans la circulaire d'information de la direction de 2010.
<p>MEMBRES</p>	<p>Lance Liebman, <i>président</i> James K. Gray Maureen Kempston Darkes G. Wallace F. McCain James A. Pattison</p> <p>Le conseil a resserré les critères d'admissibilité au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers de ses membres exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte.</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.</p>

Le comité de la rémunération s'est réuni à deux reprises en 2010.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de la rémunération : Lance Liebman, *président*, James K. Gray, Maureen Kempston Darkes, G. Wallace F. McCain et James A. Pattison.

QUATRIÈME PARTIE – RAPPORT SUR L'ACTIONNARIAT ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la société qui ne sont pas membres de la direction de celle-ci ou de sociétés liées sont en droit de recevoir des jetons de présence annuels de 145 636 \$ (150 000 \$ CA). Le président du comité d'audit touche des jetons de présence annuels additionnels de 24 273 \$ (25 000 \$ CA), le président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et le président du comité de la rémunération reçoivent chacun des jetons de présence annuels additionnels de 14 564 \$ (15 000 \$ CA). En 2010, avant de devenir président du conseil en août, M. McKenna a reçu une quote-part des jetons de présence annuels additionnels de 33 982 \$ (35 000 \$ CA) à titre d'administrateur principal. Aucune autre rémunération régulière n'est versée aux membres du conseil, notamment des honoraires pour leur présence aux réunions du conseil et des comités ou une rémunération pour leur participation comme membres de comités permanents du conseil.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, évalue de temps à autre la rémunération payée aux administrateurs indépendants de la société en tenant compte de la complexité des activités de la société, des risques et responsabilités qu'implique le fait d'être administrateur de la société, de l'obligation de prendre part aux réunions régulières et extraordinaires du conseil, de la participation souhaitée aux réunions des comités du conseil et de la rémunération payée aux administrateurs de sociétés comparables. La rémunération des administrateurs a été révisée par le conseil pour la dernière fois en 2008.

En 2010, les administrateurs, exclusion faite de M. Flatt, ont ensemble reçu une rémunération des administrateurs annuelle totalisant 2 614 167 \$. Ce montant comprend une rémunération en espèces de 1 089 839 \$ et des unités d'actions différées évaluées à 1 451 502 \$, ce qui représente approximativement 42 % et 55 % de la rémunération globale versée à ces administrateurs en 2010, respectivement.

Le tableau qui suit présente la rémunération reçue par les administrateurs de la société en 2010 :

Rémunération des administrateurs en 2010

Nom	Poste du conseil	Honoraires en espèces gagnés (\$)	Attributions en actions (unités d'actions différées) (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération globale (\$)
Jack Cockwell	Président du conseil du groupe	145 636	—	3 984 ^{c)}	149 620
Marcel Coutu	Président du comité d'audit	84 954	84 954	—	169 908
Trevor Eyton		72 818	72 818	—	145 636
Bruce Flatt	Chef de la direction	—	—	— ^{a)}	—
James Gray		72 818	72 818	—	145 636
Robert Harding ^{d)}		330 106	—	21 967 ^{c)}	352 073
Maureen Kempston Darkes		—	145 636	—	145 636
David Kerr		72 818	72 818	—	145 636
Lance Liebman	Président du comité de la rémunération	80 099	80 099	46 875 ^{b)}	207 073
Philip Lind		—	145 636	—	145 636
Wallace McCain		72 818	72 818	—	145 636
Frank McKenna ^{e)}	Président du conseil et président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	—	254 861	—	254 861
Jack Mintz		72 818	72 818	—	145 636
Youssef Nasr		12 136	12 136	—	24 272
Patricia Newson		—	145 636	—	145 636
James Pattison		—	145 636	—	145 636
George Taylor		72 818	72 818	—	145 636
Total		1 089 839	1 451 502	72 826	2 614 167

a) M. Flatt ne reçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur de la société ou pour tout autre conseil où il siège au nom de la société. Se reporter aux pages 50 à 53 et 56 à 57 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements au sujet de la rémunération de M. Flatt à titre de chef de la direction.

b) En 2010, M. Liebman a perçu des honoraires de 46 875 \$ à titre d'administrateur de Brookfield Financial Properties, Inc.

c) MM. Cockwell et Harding ont profité d'avantages aux termes du régime de soins de santé de la société et M. Harding a reçu une contribution à son REER.

d) M. Harding a été président du conseil jusqu'en août 2010.

e) M. McKenna a été administrateur principal jusqu'à ce qu'il remplace M. Harding au poste de président du conseil. À compter du 1^{er} août 2010, M. McKenna reçoit des jetons de présence annuels de 339 815 \$ (350 000 \$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg pour 2010 de 1,00 \$ CA, soit 0,9709 \$ US).

La rémunération indiquée ci-dessus à l'égard de MM. Coutu et Liebman comprend leurs jetons de présence annuels à titre de présidents respectifs du comité d'audit et du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération en 2010. La rémunération indiquée ci-dessus à l'égard de M. McKenna comprend ses jetons de présence annuels à titre d'administrateur principal jusqu'en août 2010, de président du conseil depuis août 2010 et de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature en 2010.

En outre, les frais de déplacement et les menues dépenses engagés par les administrateurs pour assister aux réunions du conseil ou des comités leur sont remboursés. En 2010, à l'exclusion de M. Flatt, les administrateurs ont reçu 76 941 \$ en remboursement de cette nature.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les attributions en options et les autres attributions en actions octroyées aux administrateurs, exclusion faite de M. Flatt, dont les attributions sont liées à ses fonctions de chef de la direction et sont présentées à la rubrique « Rémunération des membres de la direction désignés » qui commence à la page 56 de la présente circulaire.

Attributions en options et en actions au 31 décembre 2010

	Attributions en options Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte Droits acquis et non acquis		Attributions en actions Unités d'actions différées Droits non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées (\$) ^{a)}	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$) ^{a)}	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (\$)
Jack Cockwell	420 401	5 828 829	709 461	12 443 789	—	—
Marcel Coutu	—	—	—	—	—	—
Trevor Eytton	—	—	—	—	—	—
James Gray	16 875	417 358	—	—	—	—
Robert Harding	189 853	3 940 659	131 067	2 859 616	—	—
Maureen Kempston Darkes	—	—	—	—	—	—
David Kerr	—	—	—	—	—	—
Lance Liebman	—	—	—	—	—	—
Philip Lind	16 875	417 358	—	—	—	—
Wallace McCain	—	—	—	—	—	—
Frank McKenna	—	—	—	—	—	—
Jack Mintz	6 905	170 777	—	—	—	—
Patricia Newson	—	—	—	—	—	—
James Pattison	—	—	—	—	—	—
George Taylor	16 875	417 358	—	—	—	—

a) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2010 était de 33,26 \$ (33,20 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US).

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2010

Nom et principales fonctions	Options			Unités d'actions à négociation restreinte			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ^{a)}	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2010 (\$) ^{b)}	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission (\$) ^{a), c)}	Valeur de marché au 31 décembre 2010 (\$) ^{b)}
Jack Cockwell	172 901	13,39	11 février 2014	3 435 166	56 250	8,84	1 373 165
	135 000	20,45	11 février 2015	1 728 534	383 211	13,39	7 613 557
	112 500	27,34	14 février 2016	665 129	270 000	20,45	3 457 067
	420 401			5 828 829	709 461		12 443 789
James Gray	16 875	8,52	13 février 2012	417 358			
Robert Harding	37 125	8,84	12 février 2013	906 288	56 250	8,84	1 373 165
	152 728	13,39	11 février 2014	3 034 371	74 817	13,39	1 486 451
	189 853			3 940 659	131 067		2 859 616
Philip Lind	16 875	8,52	13 février 2012	417 358			
Jack Mintz	6 905	8,52	13 février 2012	170 777			
George Taylor	16 875	8,52	13 février 2012	417 358			

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte ont été convertis en dollars américains selon le taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2010, soit 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US.

b) La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au 31 décembre 2010 sur le prix d'exercice des options et/ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2010 était de 33,26 \$ (33,20 \$ CA après conversion en dollars américains au selon le taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US).

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2010^{a)}

	Valeur des droits acquis en 2010 ^{b)}		
	Options (\$)	Unités d'actions à négociation restreinte (\$)	Unités d'actions différées (\$)
Jack Cockwell	62 973	125 944	124 314
Marcel Coutu	—	—	84 954
Trevor Eyton	—	—	72 818
James Gray	—	—	72 818
Robert Harding	—	—	39 955
Maureen Kempston Darkes	—	—	145 635
David Kerr	—	—	72 818
Lance Liebman	—	—	80 099
Philip Lind	—	—	145 636
Wallace McCain	—	—	72 818
Frank McKenna	—	—	254 861
Jack Mintz	—	—	72 818
Youssef Nasr	—	—	12 136
Patricia Newson	—	—	145 636
James Pattison	—	—	145 636
George Taylor	—	—	72 818

a) La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions.

b) Toutes les valeurs sont calculées en fonction du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2010 de 1,00 \$ CA pour 0,9709 \$ US.

c) Se reporter à la page 59 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements sur les attributions en options et en actions de M. Flatt dont les droits ont été acquis en 2010.

Participation des administrateurs

Le tableau suivant indique le nombre total des actions à droit de vote limité de catégorie A, de la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp. et des unités d'actions différées détenues par les 16 candidats proposés à l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2011, de même que la valeur de marché de ces participations en date du 10 mars 2011 exprimée en dollars américains. Se reporter aux pages 10 à 17 de la présente circulaire d'information pour obtenir plus d'information au sujet de l'actionnariat de chacun des candidats.

<i>Participation en date du 10 mars 2011</i>	<i>Actions à droit de vote limité de catégorie A (nombre)</i>	<i>Quote-part (nombre)</i>	<i>Unités d'actions différées (nombre)</i>	<i>Total des actions de catégorie A, de la quote-part des actions de catégorie A et des unités d'actions différées (nombre)</i>	<i>Valeur de marché des capitaux propres à risque^{a)} (montant en \$)</i>
Total	18 925 931	17 957 924	1 361 535	38 245 390	1 195 529 845

a) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 10 mars 2011 établi à 31,26 \$ (30,50 \$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 1,0249 \$ US).

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT ET D'UNITÉS D'OPTIONS DIFFÉRÉES

Le conseil croit que les administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires de la société s'ils sont eux-mêmes actionnaires. Par conséquent, les administrateurs sont tenus de détenir suffisamment d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées de sorte que leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché courante corresponde à au moins trois fois le nombre de jetons de présence annuels des administrateurs établis par le conseil. Cet actionnariat minimal se chiffre actuellement à 436 905 \$ (450 000 \$ CA). La société estime que cette condition d'actionnariat minimal est conforme aux meilleures pratiques. Les nouveaux administrateurs doivent avoir rempli cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans qui suivent leur entrée en fonction à titre d'administrateurs de la société.

En outre, les administrateurs indépendants sont tenus de toucher la moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées (se reporter à la rubrique « Régimes d'actionnariat à long terme », à la page 44 de la présente circulaire d'information). Les administrateurs peuvent choisir de toucher l'autre moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées ou en espèces.

En date du 10 mars 2011, 15 des 16 candidats proposés à l'élection à titre de membres du conseil d'administration détenaient des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées dont la valeur de marché excède celle spécifiée dans la condition d'actionnariat minimal susmentionnée. Un des candidats a été récemment élu au conseil et a commencé à acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions restreintes afin de respecter les directives.

En novembre 2003, le conseil d'administration a approuvé une modification de son régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 afin d'interdire aux administrateurs liés ne faisant pas partie de la direction de participer à ce régime, sauf pour les options octroyées à ces administrateurs avant cette date. Par conséquent, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ne peuvent plus recevoir davantage d'options afin d'acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A. Actuellement, quatre des administrateurs indépendants proposés comme candidats à l'élection lors de l'assemblée détiennent des options octroyées avant novembre 2003 : MM. Mintz, Lind, Gray et Taylor.

CINQUIÈME PARTIE – RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Les activités de la société sont organisées autour d'un groupe de sociétés et de six plateformes d'exploitation individuelles (les « plateformes d'exploitation »), chacune étant chargée d'un secteur d'activité précis. Ces plateformes d'exploitation comprennent la production d'électricité renouvelable, les propriétés commerciales, les infrastructures, l'aménagement, le capital-investissement et financement et les titres cotés en Bourse. Le comité de gestion comprend 13 membres de la haute direction de la société et de ses filiales (les « associés directeurs principaux »). Certains des associés directeurs principaux qui sont responsables des activités générales de la société sont des membres de la direction de la société (les « membres de la direction »). Les autres associés directeurs principaux sont des membres de la haute direction qui sont responsables d'une plateforme d'exploitation ou d'une importante activité ou unité fonctionnelle. La rémunération des membres du comité de gestion, y compris le chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres les mieux rémunérés (les « membres de la direction désignés ») est approuvée par le comité de la rémunération.

La société estime que ses objectifs de rémunération et son approche en matière de rémunération de la haute direction concilient les intérêts de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires, et sont appropriés. Le conseil envisage d'inclure un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération de la haute direction lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2012. Toute décision prise à ce sujet sera présentée dans la circulaire d'information de la direction de 2012.

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Les pratiques de gouvernance de la société exigent que tous les membres du comité de la rémunération soient indépendants et qu'au plus le tiers des membres du comité de la rémunération exercent des fonctions à titre de chef de la direction actif auprès d'entités ouvertes. En outre, le chef de la direction de la société ne participe pas aux nominations des membres du comité de la rémunération.

Les cinq administrateurs suivants ont été nommés membres du comité de la rémunération le 30 avril 2008 et ils siègent à ce comité depuis cette date : Lance Liebman, qui agit à titre de président, James Gray, Maureen Kempston Darkes, Wallace McCain et James Pattison. Aucun des membres du comité de la rémunération n'est membre de la direction, employé ou ancien membre de la direction de la société ou d'une de ses sociétés liées, ni ne peut participer aux programmes de rémunération à l'intention des membres de la direction de la société, et un seul membre, soit James Pattison, est actuellement chef de la direction. Chacun des cinq membres du comité de la rémunération a une expérience en rémunération dans le secteur privé. Trois de ces membres ont acquis cette expérience à titre d'ancien ou d'actuel chef de la direction, deux en tant qu'entrepreneurs propriétaires d'une entreprise de taille considérable et quatre en siégeant au comité de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Le conseil d'administration est d'avis que le comité, dans son ensemble, possède les connaissances, l'expérience et les antécédents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

Le comité de la rémunération est habilité à retenir les services de conseillers en rémunération indépendants. Alors que les salaires et les primes à court terme sont des éléments de rémunération pouvant faire l'objet d'une évaluation comparative précise, le comité de la rémunération estime que la nature des mesures incitatives à long terme et les différentes structures utilisées par les organisations rendent difficile de comparer des attributions au moment de l'octroi sans comprendre les hypothèses utilisées pour évaluer la valeur de l'attribution. Étant donné l'importance qu'accorde la société à la rémunération à long terme, qui ne constitue pas le principal élément de la plupart des analyses comparatives, le comité de la rémunération n'a pas défini de groupe de référence ou mesuré la rémunération des membres de la direction à celle d'un groupe comparable et n'a pas non plus retenu les services de conseillers externes. Le comité de rémunération estime que les politiques de rémunération actuelles de la société ont été efficaces pour retenir les meilleurs talents et pour concilier leurs intérêts et ceux des actionnaires de la société, et qu'elles répondent aux autres objectifs de la société décrits ci-dessous, à la rubrique intitulée « Principes de rémunération ». Si le comité de la rémunération devait retenir les services de conseillers externes dans le futur, des mesures appropriées seront prises pour s'assurer qu'ils sont indépendants et n'offrent pas d'autres services à la société ou à sa direction.

Le comité de la rémunération se réunit au besoin, et au moins une fois par année, afin de contrôler et d'examiner les politiques de rémunération de la direction et la planification de la relève de la direction, ainsi que de passer en revue l'ensemble de la composition et de la qualité des ressources en personnel de direction de la société. Le comité de la

rémunération s'est réuni à deux reprises en 2010 et une fois jusqu'à présent en 2011. Aucune des recommandations du comité de la rémunération n'a été rejetée ni modifiée par le conseil en 2010 ou jusqu'à présent en 2011.

Le comité de la rémunération a un mandat précis, stipulé par écrit, qui consiste à passer en revue et à approuver la rémunération de la haute direction. Ce mandat comprend l'évaluation annuelle du rendement des membres de la haute direction, particulièrement des membres de la direction désignés et des autres membres du comité de gestion. Le comité de la rémunération formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration relativement à la rémunération des membres de la direction et le conseil donne son approbation finale au sujet des questions liées à la rémunération. Afin d'exécuter son mandat, le comité de la rémunération reçoit un rapport de la direction après la fin de chaque année, lequel résume les réalisations du comité de gestion relativement au plan d'affaires présenté au conseil au début de l'année.

Chaque année, le comité de la rémunération désigne des candidats appropriés dans le but de planifier la relève du chef de la direction et des principaux postes-clés. En outre, chaque année, le comité de la rémunération prend le temps d'examiner avec la direction le rendement et le développement des membres de la direction qui sont au début de leur carrière. En 2010, cet examen a été achevé avec la totalité du conseil. Le comité de rémunération estime que cet examen est important pour planifier la relève des postes et pour les processus de rémunération. Depuis longtemps, la société préfère former les membres de la direction en interne plutôt que d'embaucher des membres de la haute direction en externe. L'attribution de mesures incitatives à long terme constitue un élément important pour récompenser et retenir les membres de la direction.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La société a adopté une démarche de rémunération visant à encourager la direction à prendre en compte les risques liés à leurs décisions et actions, et à prendre des décisions et des mesures qui donneront lieu à une croissance durable à long terme des flux de trésorerie et auront pour résultat d'améliorer la valeur à long terme pour les actionnaires comme le reflète la croissance de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ce résultat est atteint en grande partie en harmonisant les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires en fondant une part considérable de leur rémunération et de la création de patrimoine personnel sur la propriété d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou de titres équivalents.

Par conséquent, les objectifs du régime de rémunération de la société sont les suivants :

- le recrutement et le maintien en poste de membres de la direction hautement qualifiés et motivés qui ont confiance en la stratégie d'affaires globale de la société et s'engagent à y adhérer, et qui sont capables et désireux de créer de la valeur à plus long terme;
- la promotion d'un environnement favorisant le travail d'équipe et la collaboration qui soutient la prise de décisions à long terme;
- la récompense d'un rendement constant à long terme;
- la transparence à l'égard des employés et des actionnaires de la société.

Bien que ces objectifs soient ceux du régime de rémunération pour tous les membres de la direction, le régime réel peut varier pour les membres de la direction dont les responsabilités sont plus grandes et ceux qui exercent leurs fonctions dans des unités fonctionnelles particulières comme les groupes de gestion de fonds. Le principe consistant à récompenser la gestion du risque et la création de valeur sur le long terme s'applique à toutes nos activités. Par exemple, les membres de la direction de groupes de gestion de fonds peuvent bénéficier d'un régime de rémunération lié de façon plus directe au rendement du fonds géré. Cependant, les paiements versés en vertu de tels régimes sont directement liés à la valeur créée pour les investisseurs et n'interviennent généralement pas avant d'avoir la certitude du degré de rendement. La suite de l'analyse contenue dans le présent rapport vise les membres de la direction de la société qui ont des responsabilités d'entreprise, à moins d'indication contraire.

Pour atteindre les objectifs décrits plus haut, la société est d'avis que les membres de la direction devraient recevoir une part importante de leur rémunération sous la forme d'une participation à des régimes d'actionnariat à long terme tels que décrits à la page 44 de la présente circulaire et que de tels régimes devraient permettre aux membres de la direction d'augmenter leur propriété directe et indirecte d'actions à droit de vote limité de catégorie A au fil du temps. Ceci vise à assurer que les avoirs des membres de la direction découlent principalement des augmentations de la valeur des actions à droit de vote limité de

catégorie A par opposition à une rémunération en espèces, ce qui renforcerait l'importance accordée à la création de valeur à long terme et créerait une meilleure harmonisation des intérêts de ces derniers avec ceux des actionnaires de la société.

En privilégiant la détention d'actions dans une perspective à long terme, de même que la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, y compris des arrangements à l'égard de l'acquisition des droits et des périodes de possession, on encourage la direction à suivre un rigoureux processus d'évaluation prospective du risque dans le cadre de la prise de décisions d'affaires, les répercussions de nombre de ces décisions ne pouvant être pleinement connues ou évaluées qu'à long terme.

Les membres de la haute direction et les administrateurs de la société et de ses sociétés liées détiennent actuellement des participations directes, indirectes et économiques d'environ 127 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou d'actions équivalentes de la société, ce qui représente une participation en actions d'environ 19 %, y compris leur participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société et leur participation décrite de façon plus détaillée à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote » de la page 6 de la présente circulaire. Le régime de rémunération de la société favorise cet objectif et une grande proportion de ces participations en actions ont été acquises au fil des ans grâce au réinvestissement continu des primes en espèces et à la détention d'actions et d'unités octroyées en vertu du régime de rémunération.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération globale des membres de la direction qui ont des responsabilités d'entreprise comprend trois éléments : le salaire de base, les attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction ainsi que la participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société.

Le total de la rémunération annuelle attribuée aux membres de la haute direction, y compris les membres de la direction désignés, ne varie habituellement pas de façon importante d'une année à l'autre. Cette pratique tient compte du fait que récompenser un rendement à court terme ne correspondrait pas nécessairement à la priorité qu'accorde la société à la création de valeur à long terme. Un montant important de la rémunération annuelle de ces membres de la direction est constitué d'attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme, dont les droits sont acquis avec le passage du temps, dans le but d'aider les membres de la direction à augmenter leur participation en actions à droit de vote limité de catégorie A.

La rémunération totale des membres de la direction au début de leur carrière comprend également des attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme, mais un plus grand pourcentage du régime de rémunération dans son ensemble est composé du salaire de base et des primes en espèces pour combler leurs besoins personnels et demeurer concurrentiel sur le marché des services financiers. Également, les modifications apportées à la rémunération totale d'un exercice à l'autre peuvent varier de façon plus importante pour ces membres de la direction à mesure qu'ils acceptent des responsabilités additionnelles.

À mesure que les membres de la direction progressent au sein de la société, ils ont l'occasion de recevoir leurs primes annuelles sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées de la société ou sous forme d'actions à négociation restreinte en vertu du régime d'actions à négociation restreinte, ce qui leur permet d'augmenter leur participation. En outre, sans égard au fait que la rémunération totale régulière pour les personnes peut ne pas varier considérablement d'une année à l'autre, à l'occasion, la direction pourrait recommander que le comité de la rémunération octroie des primes de rémunération spéciales aux membres de la direction qui ont démontré une capacité évidente à accepter des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon constante un rendement exceptionnel. Ces primes spéciales sont presque toujours octroyées sous forme d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de la société ou en vertu d'autre régime d'actionnariat à long terme. La société croit que ces primes spéciales constituent un élément clé dans l'atteinte de ses objectifs de rémunération, plus précisément dans le recrutement et le maintien en poste de personnel ayant le potentiel d'ajouter de la valeur à la société à plus long terme.

Au cours des cinq dernières années, la rémunération totale de la plupart des membres de la haute direction était composée d'environ 20 % en salaire de base, 20 % en primes d'encouragement annuelles et 60 % en attributions du régime d'actionnariat à long terme, habituellement des options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A. Au cours

de chacune des cinq dernières années, le chef de la direction et les autres membres de la direction désignés ont reçu la totalité de leurs primes d'encouragement annuelles sous forme d'unités d'actions différées de la société.

Salaires de base

Afin de favoriser l'esprit d'équipe, condition que la société considère comme essentielle à la réalisation de ses objectifs à long terme, le salaire annuel de base (le « salaire de base ») du chef de la direction est semblable à celui des autres membres du comité de gestion, compte tenu du coût relatif des différents emplacements d'emploi. Les salaires de base de tous les membres de la direction de la société sont révisés annuellement afin de s'assurer qu'ils reflètent la contribution relative de chacun de ceux-ci au sein de l'équipe. Les salaires de base de la plupart des membres de la haute direction se situent en deçà de ceux que l'on retrouve sur le marché des services financiers, ce qui traduit la préférence de la société pour la rémunération de ses employés au moyen d'un nombre plus élevé d'attributions en vertu du régime d'actionnariat à long terme.

Les salaires de base des autres membres de la direction visent à offrir une rémunération fixe de manière à être concurrentiels sur le marché des services financiers compte tenu de la rémunération totale de la personne, et ils sont révisés dans cette optique ainsi qu'en fonction de l'apport du membre de la direction.

Régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction

La société se concentre sur l'évaluation et la gestion des risques à long terme. Étant donné l'importance qu'accorde la société à ce point sur le long terme, le régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction (les « primes ») vise à motiver et à récompenser les participants qui atteignent les objectifs opérationnels annuels et prennent des décisions et des mesures qui cadrent avec l'objectif à long terme de la société. Le régime de primes d'encouragement ne constitue pas la composante principale de la rémunération des membres de la direction. Le régime prévoit que les membres de la direction touchent une prime en espèces dont le montant est équivalent à un pourcentage du salaire de base qui, au gré du membre de la direction, peut être reçu sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreintes de la société. Pour les membres du comité de gestion, les primes cibles maximales correspondent à 100 % du salaire de base, lesquelles sont exprimées en devises locales. Les primes réelles ne dépasseront le montant cible que dans des circonstances exceptionnelles.

Le montant de la prime versée aux membres du comité de gestion est discrétionnaire et fondé sur un examen du rendement de la personne, de l'équipe et de la société au cours de l'exercice, plutôt que sur des cibles de rendement opérationnelles ou individuelles particulières. Compte tenu de l'attention accordée par la société à la prise de décisions à long terme, dont l'incidence est difficile à évaluer à court terme, la société est d'avis qu'une formule de calcul de primes fondée sur l'accomplissement des objectifs opérationnels ou individuels annuels pourrait ne pas refléter les décisions prises qui cadrent parfaitement avec la stratégie à long terme de la société. Le comité de rémunération estime que sa capacité à apprécier et à juger est essentielle pour faire en sorte que les primes attribuées reflètent l'évaluation du risque dans les décisions et les actions de la direction et prennent en compte les circonstances inattendues qui se sont produites au cours de l'année. Par conséquent, en ce qui concerne les membres du comité de gestion, le comité de la rémunération commence par examiner le rendement collectif de l'équipe à l'égard des objectifs généraux du plan d'affaires. Ces objectifs comprennent des objectifs opérationnels à court terme et des objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie à long terme. Étant donné l'importance accordée à la création de valeur sur le long terme, il n'est pas inhabituel de voir les objectifs fixés au début de l'année changer au cours de l'année. Le comité de la rémunération passe ensuite en revue : i) les accomplissements de l'année; ii) les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints ou des actions n'ont pas été réalisées; iii) des initiatives supplémentaires prises par la direction qui n'avaient pas été considérées au moment de fixer les objectifs. Par conséquent, pour déterminer les primes, le comité de rémunération doit : i) évaluer les décisions et les actions de la direction, et la façon dont ces décisions et ces actions s'alignent sur la stratégie à long terme de la société pour créer de la valeur; ii) déterminer si les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints sont liées à des décisions prises par la direction dans les meilleurs intérêts des actionnaires ou de facteurs hors du contrôle de la direction. En outre, comme la société considère qu'une approche fondée sur l'équipe est fondamentale pour atteindre ses objectifs à long terme, les primes du chef de la direction et des autres membres de la direction ont tendance à être semblables et ne fluctuent généralement pas de façon considérable d'une année à l'autre.

Pour les membres de la direction avec moins d'expérience, les primes sont fondées en plus grande partie sur le rendement individuel du membre de la direction en fonction de l'atteinte de certains objectifs impartiaux et subjectifs précis plutôt qu'en fonction du rendement collectif de l'équipe de direction.

Régimes d'actionnariat à long terme

L'objectif des régimes d'actionnariat à long terme de la société consiste à permettre aux participants de créer un patrimoine au moyen des hausses du cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ces régimes visent à faire en sorte que les intérêts des actionnaires et des membres de la direction se recoupent ainsi qu'à motiver ces derniers à améliorer le succès financier à long terme de la société, sur le plan de l'augmentation de la valeur pour les actionnaires à long terme.

La société offre quatre régimes d'actionnariat à long terme, lesquels sont décrits ci-dessous.

Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction

Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 et 2009 régissent l'attribution aux membres de la direction d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A à un prix fixe. Les droits de ces options sont généralement acquis à raison de 20 % à la fin de chaque année débutant un an après la date d'attribution et les options peuvent être exercées sur une période de 10 ans. Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil d'administration et sont décrits en détail à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », à la page 59 de la présente circulaire.

Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction visent à soutenir les intérêts de la société des façons suivantes : i) fournir aux membres de la direction et à toute autre personne admissible des primes d'encouragement supplémentaires plutôt qu'une rémunération en espèces; ii) encourager l'actionnariat des personnes admissibles; iii) accroître la participation financière des personnes admissibles à l'égard du succès de la société; iv) encourager les personnes admissibles à demeurer au sein de la société ou de ses filiales au moyen de l'acquisition différée des attributions et v) attirer de nouveaux dirigeants en demeurant concurrentiels sur le plan de la rémunération. Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil conformément aux politiques de la société en matière de rémunération et aux lignes directrices de la Bourse de Toronto.

Les options sont généralement octroyées aux membres de la direction en mars de chaque année dans le cadre de la révision de la rémunération annuelle. Comme il a été mentionné plus haut, toute prime de rémunération spéciale est habituellement octroyée sous forme d'options. Le nombre d'options octroyées à un membre de la direction est déterminé selon son niveau de responsabilité et son rendement. Ainsi, on tient compte du nombre d'attributions en options déjà accordées et de leur valeur. Puisque l'octroi annuel d'options a généralement lieu au cours d'une période d'interdiction d'opérations, la date réelle de l'octroi de ces options est fixée six jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction d'opérations. Le prix d'exercice de ces options correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A négociées à la Bourse de New York au cours des cinq jours ouvrables précédant la date réelle de l'octroi.

Des options sont octroyées à d'autres périodes de l'année aux personnes qui commencent leur emploi au sein de la société, sous réserve d'une limite prédéterminée par le conseil. Dans de tels cas, le prix d'exercice est fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de New York le dernier jour de Bourse précédant le premier jour d'entrée en fonction du membre de la direction. Si ce premier jour d'entrée en fonction se situe dans une période d'interdiction d'opérations, la date de prise d'effet de l'octroi tombe six jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations et le prix d'exercice pour ces options correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société négociées à la Bourse de New York au cours des cinq jours ouvrables précédant la date de prise d'effet de l'octroi. Tout autre octroi d'options en cours d'année doit être approuvé par le conseil.

Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions en options. Le comité de la rémunération recommande l'attribution qui concerne le chef de la direction. Toutes les autres attributions en options sont recommandées par le chef de la direction au comité de la rémunération.

En 2010, la société a octroyé un total de 8,9 millions d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A, soit environ 1,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société après dilution, et 4,7 millions d'options avec une

valeur dans le cours de 82 M\$ ont été exercées. L'importance accordée à l'alignement sur les intérêts des actionnaires est démontrée par la durée de détention des options par les membres de la direction. Les options exercées au cours de 2010 par les membres de la direction désignés étaient en circulation depuis plus de neuf ans en moyenne et les options exercées par tous les membres du comité de la direction étaient en circulation depuis plus de huit ans en moyenne. En moyenne, les options exercées au cours de 2010 étaient en circulation depuis plus de sept ans.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction à l'échelle mondiale a été mis en place en 2011 pour les membres de la direction employés hors de l'Amérique du Nord, afin d'aborder les changements des lois fiscales dans certains territoires. Les modalités de ce régime sont en grande partie similaires au régime d'options sur actions à l'intention de la direction, la différence résidant dans le fait que les dirigeants et les employés n'ont pas le droit de recevoir des actions de la société. Ils ont seulement le droit de recevoir des paiements en espèces qui correspondent à l'augmentation de la valeur d'un nombre spécifié d'actions sur une période spécifiée.

Le régime d'unités d'actions différées permet l'émission d'unités d'actions différées, dont la valeur est égale à la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A. Le régime d'unités d'actions différées est géré par le comité de la rémunération. Les droits des unités d'actions différées sont acquis sur une période maximale de cinq ans, à l'exception des unités d'actions différées attribuées au lieu d'une prime en espèces, dont les droits sont immédiatement acquis. Les unités d'actions différées ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.

L'émission des unités d'actions différées se fonde sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date d'octroi (le « prix d'attribution »). Si les unités d'actions différées sont acquises au moyen du réinvestissement de primes en espèces annuelles, le prix d'attribution est équivalent au prix d'exercice des options octroyées au même moment, comme il est décrit plus haut. (Se reporter à la rubrique intitulée « Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction », à la page 44.) Les porteurs d'unités d'actions différées se verront attribuer des unités d'actions différées supplémentaires à mesure que des dividendes seront versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, dans les mêmes conditions que si les dividendes étaient réinvestis conformément au régime de réinvestissement des dividendes de la société. Ces unités d'actions différées sont assujetties aux dispositions relatives à l'acquisition des droits. La valeur de rachat des unités d'actions différées correspondra à la valeur de marché d'un nombre équivalent d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au moment du rachat.

En plus de permettre aux membres de la haute direction de la société de réinvestir une partie ou la totalité de leurs primes d'encouragement dans des unités d'actions différées, des unités d'actions différées sont également octroyées annuellement dans certaines unités fonctionnelles, à titre de primes d'encouragement à long terme, ou à certains membres de la direction dans des circonstances spéciales sous réserve de l'approbation du conseil. En 2010, la société a octroyé des primes sous forme d'unités d'actions différées ayant une valeur de 10,4 M\$, dont un montant de 5,6 M\$ selon le choix des participants.

Le régime d'unités d'actions à négociation restreinte prévoit l'émission d'unités d'actions à négociation restreinte, dont la valeur est égale à l'appréciation de la valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A par rapport à la valeur de marché à la date d'émission (le « prix d'attribution »). Le régime d'unités d'actions à négociation restreinte est géré par le comité de la rémunération. Les droits des unités d'actions à négociation restreinte sont acquis sur une période maximale de cinq ans. Les unités d'actions à négociation restreinte ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.

Les unités d'actions à négociation restreinte ne feront pas l'objet de rajustements en fonction des dividendes réguliers versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. La valeur de rachat des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'écart entre la valeur de marché d'un nombre équivalent d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date où l'emploi au sein de la société se termine et le prix d'attribution initial de ces unités d'actions à négociation restreinte.

Dans certains cas, des membres de la haute direction reçoivent des unités d'actions à négociation restreinte à titre de rémunération additionnelle sous réserve de limites approuvées par le conseil. Aucune unité d'actions à négociation restreinte n'a été octroyée depuis février 2005.

Régime d'actions assujetties à des restrictions

La société a deux régimes d'actions assujetties à des restrictions : le régime d'actions assujetties à des restrictions et le régime d'actions incessibles. Ces régimes ont été établis le 17 février 2011 pour offrir à la société et à ses membres de la direction des solutions autres que les régimes actuels de la société, et permettre aux membres de la direction d'augmenter leur actionnariat. Les actions à négociation restreinte présentent l'avantage de permettre aux membres de la direction de devenir actionnaires, de recevoir des dividendes et d'avoir la propriété totale de leurs actions après la période de restriction.

Le régime d'actions assujetties à des restrictions régit les attributions d'actions à droit de vote limité de catégorie A acquises sur le marché libre octroyées aux membres de la direction. Le comité de la rémunération gère ce régime. Les droits sur actions à négociation restreinte sont acquis sur des périodes pouvant atteindre cinq ans, sauf les droits sur les actions à négociation restreinte attribuées au lieu de primes en espèces, qui sont acquis immédiatement. Les actions à négociation restreinte sur lesquelles les droits sont acquis et non acquis doivent être détenues pendant cinq ans à compter de la date d'attribution. Les porteurs d'actions à négociation restreinte ont le droit d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions et de recevoir des dividendes qui sont versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Avant le cinquième anniversaire de la date d'attribution, ces dividendes sont distribués sous forme d'actions à négociation restreinte supplémentaires, dont la valeur correspond aux dividendes en espèces versés sur les actions à négociation restreinte, déduction faite de toute retenue d'impôt applicable, et sont assujettis aux mêmes dispositions relatives à la période de possession et d'acquisition des droits que les actions à négociation restreinte initiales.

Le régime d'actions incessibles régit l'attribution des actions ordinaires (« actions incessibles ») d'une ou plusieurs sociétés privées (une « société de portefeuille ») aux membres de la direction désignés ou à d'autres personnes désignées par le conseil. Les capitaux de chaque société de portefeuille proviennent initialement d'actions ordinaires et d'actions préférentielles émises à la société pour un produit en espèces. Chaque société de portefeuille utilise ses liquidités pour acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A sur le marché libre. Les dividendes versés à chaque société de portefeuille sur les actions à droit de vote limité de catégorie A acquises par la société de portefeuille seront utilisés pour verser des dividendes sur les actions préférentielles qui sont détenues par la société. Les droits de vote sur les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par la société de portefeuille ne seront pas exercés.

Les droits sur les actions incessibles seront acquis et doivent être détenus jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution. Dans une période allant de 5 ans au minimum à 10 ans au maximum après la date d'attribution, toutes les actions incessibles détenues seront échangées contre des actions à droit de vote limité de catégorie A émises à partir de la trésorerie de la société.

Lors de l'assemblée, les actionnaires sont invités à approuver une version modifiée du régime d'actions incessibles qui permettra aux porteurs d'actions incessibles d'échanger ces actions contre des actions à droit de vote limité de catégorie A sur une base individuelle, plutôt que de demander un échange simultané de toutes les actions incessibles. Se reporter à la rubrique « Version modifiée du régime d'actions incessibles » à la page 20 de la présente circulaire pour plus de détails sur les modifications proposées et sur l'échange des actions incessibles contre des actions à droit de vote limité de catégorie A.

Autre rémunération

Comme il est décrit précédemment, le salaire annuel, les primes et la participation aux régimes d'actionnariat à long terme sont les principaux éléments de la rémunération globale des membres de la direction. Les membres de la direction participent également aux avantages indirects généralement au même titre que tous les employés, ainsi qu'il est indiqué plus bas. Le seul avantage indirect que la société n'offre qu'aux membres de la haute direction est l'examen médical des membres de la direction.

Avantages collectifs

Tous les employés participent aux régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance, lesquels varient selon le marché.

Régime d'épargne-retraite

Tous les employés sont admissibles à une cotisation annuelle à un régime enregistré d'épargne-retraite équivalant à un pourcentage de leur salaire de base en fonction des pratiques du marché local. Il n'y a pas de régimes de retraite à prestations déterminées en place pour aucun des membres de la direction désignés ni des associés directeurs principaux.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle

De manière générale, la société n'offre aux employés aucun paiement contractuel de cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, ni entente relative au changement de contrôle. Plus particulièrement, la société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi, ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat de travail visant les membres de la direction désignés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme de la société. Aucun droit supplémentaire n'est déclenché par la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite ou un changement de contrôle. Toute exception à ces dispositions est approuvée sur une base individuelle par le président du comité de la rémunération ou le conseil d'administration au moment de la cessation d'emploi, selon les circonstances.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme^{a)}

<i>Événement menant à la cessation d'emploi</i>	<i>Unités d'actions différées / unités d'actions à négociation restreinte</i>	<i>Options</i>
Retraite (déterminée à la discrétion du conseil)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	L'acquisition des droits prend fin au départ à la retraite. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à leur date d'expiration. Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.
Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, les options dont les droits ne sont pas acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis continuent de pouvoir être exercées pendant une période de 60 jours ^{b)} après la date de cessation d'emploi, après quoi les options non exercées sont immédiatement annulées.
Autre type de cessation d'emploi (y compris la démission)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.
Congés autorisés (y compris pour invalidité)	Les unités ne peuvent être rachetées au cours d'un congé.	L'acquisition des droits se poursuit et les options peuvent être exercées selon l'échéancier normal jusqu'à deux ans après le début du congé.
Décès	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour du décès. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	L'acquisition des droits se poursuit et les options peuvent être exercées pendant les six mois suivant la date de décès ^{b)} ; toutes les options non exercées sont annulées immédiatement après cette période.

<i>Événement menant à la cessation d'emploi</i>	<i>Actions à négociation restreinte / actions incessibles</i>
Cessation sans motif (y compris la démission et le décès)	Les unités dont les droits sont acquis restent assujetties aux restrictions de détention jusqu'à la fin de la période de restriction. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.
Congés autorisés (y compris pour invalidité)	L'acquisition des droits se poursuit et toutes les unités restent assujetties aux restrictions pendant une absence jusqu'à la fin de la période de restriction.

a) Ces tableaux présentent un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme offerts par la société et ne devrait pas être considéré comme une liste exhaustive des dispositions.

b) À la date d'échéance des options ou avant.

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PRIMES D'ENCOURAGEMENT ET DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La société a défini un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour renforcer l'importance de la participation à long terme. Ces politiques et lignes directrices sont présentées en détail ci-dessous.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Les membres du comité de gestion, qui est actuellement composé de 13 membres de la direction de la société et de ses filiales et qui comprend les membres de la direction désignés, doivent détenir des actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées, dont la valeur équivaut à cinq fois le salaire de base, selon la valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées détenues, et cette valeur doit être atteinte dans les cinq années suivant la nomination à titre de membre du comité de gestion. Chacun des membres de la direction désignés détient actuellement des placements en actions à droit de vote limité de catégorie A qui dépassent largement ce montant, comme l'illustre le tableau suivant :

Actionnariat au 31 décembre 2010					
Membres de la direction désignés	Exigences en matière d'actionnariat (multiple du salaire de base)	Actions détenues ^{a), b)} (en milliers de dollars)	Unités d'actions différées ^{b)} (en milliers de dollars)	Actionnariat total ^{b)} (en milliers de dollars)	Exigences en matière d'actionnariat
Bruce Flatt	5x	431 724	11 248	442 972	Respectées
Brian Lawson	5x	149 291	13 294	162 585	Respectées
Jeff Blidner	5x	87 854	8 565	96 419	Respectées
George Myhal	5x	249 382	15 431	264 813	Respectées
Sam Pollock	5x	129 640	10 915	140 555	Respectées

a) Comprend les participations en actions à droit de vote limité de catégorie A de la société détenues directement et indirectement.

b) Toutes les valeurs sont fondées sur le cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto au 31 décembre 2010, après conversion au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US.

Période de détention minimale des options en cours d'emploi et par la suite

Afin de réduire au minimum toute possibilité d'exercice d'options à caractère opportuniste et de vente inopportune des titres et afin d'exiger la détention d'actions après la cessation d'emploi, la politique suivante a été mise en place : les membres du comité de gestion doivent continuer de détenir, pendant au moins un an, des actions à droit de vote limité de catégorie A d'une valeur égale à tout produit net en espèces, après impôts, tiré de l'exercice des options octroyées, à commencer par les options octroyées en 2003, en ce qui concerne les membres de la direction désignés et par les options octroyées en 2007, en ce qui concerne les autres membres du comité de gestion. La portée de cette politique a été étendue pour inclure les options exercées au moment de la cessation d'emploi et les options octroyées en 2007 seront les premières à faire l'objet de la politique modifiée.

Remboursement des primes d'encouragement et de la rémunération à base d'actions

Certains membres de la direction, y compris tous les membres du comité de gestion, doivent verser à la société un montant équivalant à une partie ou au total des primes d'encouragement ou des autres primes, ou de la rémunération à base d'actions et des gains réalisés sur la vente de titres de la société. Le cas échéant, le montant du remboursement sera déterminé par le comité de la rémunération, qui recommandera des mesures appropriées au conseil et prendra des dispositions adéquates pour assurer le recouvrement du montant en question. Dans le cas d'un important redressement des résultats financiers, le chef de la direction et le chef des finances pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement. Dans le but de préserver la réputation et la compétitivité de la société, les membres du comité de gestion pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement s'ils adoptent un comportement largement préjudiciable à l'égard de la société après la cessation de leur emploi au sein de la société. Les comportements préjudiciables comprennent notamment la participation à des opérations auxquelles sont parties la société et ses clients et lesquelles étaient en cours ou envisagées au moment de la cessation d'emploi, le démarchage auprès de clients ou d'employés, la divulgation de renseignements confidentiels ou la tenue de propos inappropriés ou diffamatoires au sujet de la société ou de ses clients. La politique vise tout montant ou avantage reçu au cours des deux années précédant l'événement donnant lieu à la réclamation et comprend à la fois les rétributions monétaires et les actions reçues par suite de l'exercice d'options ou du remboursement d'unités d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions différées.

Couverture du risque économique lié à la détention d'actions à titre personnel

Il est interdit à tous les membres de la direction de participer à des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de toute détention directe ou indirecte d'actions à droit de vote limité de catégorie A par les membres de la direction, y compris la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, sauf si de telles opérations sont exécutées et présentées en toute conformité avec l'ensemble des règlements applicables et approuvées au préalable par le chef des finances et le chef de la direction de la société, ainsi que par le comité de la rémunération, s'il y a lieu. À ce jour, aucun membre de la direction n'a couvert la valeur économique de ses détentions directes ou indirectes.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION POUR 2010

Le rapport sur la rémunération pour 2010, présenté au comité de la rémunération en février 2011, contenait une description détaillée du régime de rémunération concernant chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés. Le rapport, préparé par le chef de la direction, comprenait également un sommaire de la rémunération globale pour 2010, y compris les primes et les montants proposés au titre des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les salaires de base proposés pour 2011. De plus, le rapport contenait une analyse de la constitution de patrimoine, y compris la valeur en jeu des avantages acquis et non acquis octroyés antérieurement au titre des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des options exercées au cours de l'exercice.

Le rapport contenait également une analyse de la valeur prévue de la rémunération versée aux membres de la direction désignés en 2010, selon divers scénarios de rendement. Le comité de la rémunération a déterminé que la rémunération résultante était raisonnable et permet de verser la rémunération voulue en fonction du rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société sur une période de dix ans.

Le niveau de participation de l'ensemble des membres de la direction est une considération importante, tant pour la direction que pour le comité de la rémunération, car il démontre la mesure dans laquelle les membres de la direction profiteront de l'amélioration à long terme de la valeur pour les actionnaires, et seront donc motivés à y contribuer. Par conséquent, le rapport comprenait aussi une analyse de la participation des membres de la haute direction, y compris les actions détenues directement, indirectement ainsi que par l'intermédiaire des régimes d'actionnariat à long terme, de même qu'un sommaire de la durée du mandat de chacun des membres du comité de gestion au sein de la société. Le comité de la rémunération a déterminé que le niveau de participation des membres du comité de gestion assure une harmonisation des intérêts qui favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

En outre, le rapport contenait un sommaire des octrois réguliers et spéciaux d'options à tous les membres de la direction recommandés par la direction. Le comité de la rémunération a déterminé que ce régime était raisonnable et qu'il constituait une récompense appropriée pour les membres de la direction.

Le comité de la rémunération a examiné les modalités des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les modifications proposées et a évalué le caractère adéquat et l'efficacité des régimes dans le contexte des pratiques actuelles en matière de rémunération, des modifications réglementaires et des objectifs de la société. Ces régimes sont examinés par le comité de la rémunération au moins une fois par année. Le comité de la rémunération a également examiné les opérations financières conclues par la société pour couvrir l'incidence des hausses futures du cours du marché de ses actions à droit de vote limité de catégorie A sur la société, notamment sur les passifs engagés par la société en vertu de son régime d'unités d'actions différées. Le comité a déterminé que les régimes sont à la fois adéquats et efficaces.

Le 17 février 2011, le comité de la rémunération a présenté ses conclusions à l'égard des éléments susmentionnés au conseil d'administration. Le comité de la rémunération a conclu que le régime de rémunération des membres de la direction désignés concorde avec les objectifs du programme de rémunération de la société, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Principes de rémunération » à la page 41 de la présente circulaire d'information, et favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires ainsi que la capacité d'attirer et de maintenir en fonction des dirigeants qui prennent des décisions dans une perspective à long terme. Cette conclusion s'appuie sur les pratiques suivantes relatives au comité de gestion :

- le pourcentage le plus élevé de rémunération annuelle totale versée sous forme de participation à long terme;
- l'importance des participations des dirigeants;
- l'important réinvestissement des primes dans des unités d'actions différées de la société, lesquelles ne sont pas rachetables au gré du porteur avant sa retraite, son décès ou la cessation de son emploi;

- le fait que les options sont détenues au-delà de la période d'acquisition des droits et généralement jusqu'à leur date d'expiration. Les options exercées en 2010 par les membres de la direction désignés étaient détenues depuis plus de neuf ans en moyenne et celles exercées par le comité de la direction étaient détenues depuis plus de huit ans en moyenne;
- la durée du mandat des dirigeants au sein de la société.

M. Flatt, chef de la direction de la société, et son équipe ont été chargés par le conseil d'administration de bâtir des activités à l'échelle mondiale de gestion d'actifs. Le rendement personnel de M. Flatt et le rendement du comité de gestion de la société sont évalués chaque année par le conseil et le comité de la rémunération en fonction des résultats opérationnels, de l'atteinte d'autres objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires et ayant été définis au début de l'exercice, ainsi que d'autres réalisations.

Chaque année, M. Flatt présente au conseil un plan d'affaires annuel qui comprend des objectifs en matière de croissance à court terme et à long terme. Ce plan d'affaires annuel énonce l'orientation stratégique de la société, de même que des cibles opérationnelles précises et des objectifs directeurs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires à long terme. Les cibles et les objectifs sont censés être ambitieux et représentatifs de la stratégie à long terme de la société et, compte tenu de la nature opportuniste des activités de la société et de l'esprit d'entreprise qui lui est propre, donnent au conseil des exemples de diverses opérations et initiatives qui, selon la direction, créeront de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le rendement personnel de M. Flatt et celui du comité de gestion de la société sont revus annuellement, à la lumière des résultats d'exploitation de la société et de l'atteinte d'objectifs stratégiques fixés au début de l'année. L'établissement des primes et des attributions de propriété sur le long terme n'est pas fondé sur une formule, mais est plutôt entièrement fondé sur l'évaluation que fait le conseil de certaines mesures particulières prises au cours de l'année pour mettre en œuvre les plans stratégiques de la société et pour apporter toute modification à ces plans, dans une perspective de création de valeur à long terme, et d'autres mesures prises à la suite d'événements imprévus survenus au cours de l'année.

Le comité de la rémunération a déterminé que M. Flatt et l'équipe de la haute direction avaient fait progresser la stratégie d'affaires à long terme de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme et avaient atteint les objectifs fixés au début de l'année. Les principales réalisations de 2010 comprennent ce qui suit :

- atteinte d'une croissance stable des flux de trésorerie opérationnels, lesquels se sont chiffrés à 2,37 \$ l'action comparativement à 2,34 \$ l'action en 2009 (se reporter à la page 17 du rapport annuel de 2010 de la société pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie liés aux opérations qui constituent une mesure non définie par les IFRS);
- simplification de la structure du capital de la société en :
 - faisant de Brookfield Office Properties une société mondiale active spécifiquement dans le secteur des immeubles de bureaux;
 - réalisant une fusion de 1,1 G\$ avec Prime Infrastructure;
- parrainage dans le cadre d'un consortium de la restructuration du capital de General Growth Properties (« GGP ») en vue d'obtenir une participation d'environ 40 % dans cette société;
- rassemblement de 18 G\$ de capitaux propres et d'emprunt, la majorité ayant servi à refinancer le financement existant et à en proroger l'échéance;
- ajout d'un actif sous gestion de 13 G\$ aux plateformes d'infrastructures et de propriétés de la société;
- accroissement du nombre de relations avec la clientèle, et ajout de 7,5 G\$ de capital sous gestion.

Compte tenu de ces réalisations et de la constatation par le comité de la rémunération du fait que la direction a fait progresser la stratégie d'affaires de la société sur le long terme de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme, le comité de la rémunération a recommandé que tous les membres de la direction désignés reçoivent la totalité de leur prime cible respective, sous forme d'unités d'actions différées et d'actions incessibles. Par ailleurs, le comité de la rémunération a recommandé que M. Flatt reçoive une prime spéciale en actions incessibles évaluées à 1 574 000 \$ et que M. Pollock reçoive une prime spéciale en actions incessibles évaluées à 787 000 \$. Dans le cas de M. Flatt, la prime récompense son leadership dans la simplification de la structure de la société, la gestion de la situation de trésorerie et du profil de risque de la société, l'augmentation des actifs sous gestion et la mobilisation de capitaux. Pour ce qui est de M. Pollock, la prime souligne ses

réalisations dans l'établissement de la plateforme d'infrastructures de la société. Ces primes s'inscrivent dans le cadre du principe de rémunération visant à récompenser la création de valeur à long terme.

Relation entre la rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action

Comme plus de 80 % de la valeur annuelle de la rémunération accordée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés est octroyée sous forme de rémunération à long terme, la valeur actuelle de cette rémunération, qui est gagnée au fil du temps, dépendra du rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. De temps à autre, lorsque des primes spéciales sont accordées pour récompenser le rendement continu et exceptionnel, ces attributions prennent habituellement la forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme, plutôt que d'espèces.

Le tableau qui suit illustre la pondération des régimes d'actionnariat à long terme de la société par rapport à la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés :

Composition de la rémunération des membres de la direction désignés^{a)}

	<i>Salaire de base</i>	<i>Prime en espèces</i>	<i>Unités d'actions différées</i>	<i>Actionnariat à long terme</i>	<i>Pourcentage de la rémunération à risque</i>
2010					
Chef de la direction	12 %	0 %	12 %	76 %	88 %
Autres membres de la direction désignés	18 %	0 %	18 %	64 %	82 %
5 ans (2005 à 2009)					
Chef de la direction	18 %	0 %	18 %	65 %	82 %
Autres membres de la direction désignés	22 %	0 %	23 %	55 %	78 %

a) Tous les pourcentages présentés sont fondés sur des valeurs en dollars canadiens.

En outre, la valeur réelle de la rémunération accordée aux membres de la direction désignés est harmonisée avec le rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société en raison des dispositions d'acquisition en vertu desquelles les droits sur les options deviennent acquis sur une période de cinq ans et les droits sur les actions incessibles ne sont pas acquis avant la fin de la période de cinq ans, des habitudes de conservation des options jusque vers leur date d'expiration et, le cas échéant, des exigences de détention des actions après l'exercice d'options et du réinvestissement des primes sous forme d'unités d'actions différées qui ne sont rachetables qu'au départ à la retraite.

Rémunération du chef de la direction

Compte tenu du rendement global de M. Flatt tel qu'il est décrit ci-dessus, le 17 février 2011, le conseil a suivi la recommandation de son comité de la rémunération et a attribué à M. Flatt une rémunération variable globale de 3 656 250 \$ pour 2010, laquelle comprend la valeur des actions incessibles attribuées. M. Flatt a reçu cette rémunération sous forme d'unités d'actions différées d'une valeur de 508 250 \$ et d'actions incessibles d'une valeur de 3 148 000 \$. Les unités d'actions différées sont payables à M. Flatt seulement à son départ à la retraite. Les droits sur les actions incessibles ne sont acquis que cinq ans après l'attribution.

En plus de la rémunération susmentionnée, M. Flatt a gagné un salaire de base pour 2010 de 485 450 \$. Il a également bénéficié d'une cotisation annuelle à un régime d'épargne-retraite établie en fonction d'un pourcentage du salaire de base. En 2010, cette cotisation s'est élevée à 21 360 \$. La participation de M. Flatt à ce régime d'épargne-retraite est établie sur la même base que tous les autres employés de la société au Canada, et M. Flatt n'a droit à aucune prestation de retraite future ni à d'autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la société. Par conséquent, la société n'a aucune obligation postérieure à l'emploi de verser une pension, une assurance pour frais médicaux ou d'autres avantages du personnel à M. Flatt.

Pour 2010, la rémunération globale de M. Flatt s'est chiffrée à 4 163 060 \$, dont une tranche de 88 % a été accordée sous forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme et une tranche de 12 % a été versée en espèces. La rémunération annuelle totale de M. Flatt pour 2009 s'était chiffrée à 3 759 832 \$, dont une tranche de 88 % avait été versée sous forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme et une tranche de 12 % avait été payée en espèces. Des renseignements détaillés sur les composantes de la rémunération versée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés pour 2008, 2009 et 2010 sont fournis dans le tableau présentant le sommaire de la rémunération, à la page 56 de la présente circulaire.

Révision de la rémunération – chef de la direction

Depuis sa nomination comme chef de la direction de la société en 2002, M. Flatt a reçu une rémunération cumulative globale de 16,7 M\$, ce qui représente une rémunération annuelle moyenne d'approximativement 1,9 M\$. La rémunération globale de M. Flatt pour cette période comprend un salaire de base de 2,9 M\$, des unités d'actions différées de 2,5 M\$, et des attributions de mesures incitatives à long terme évaluées à 11,2 M\$ au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes au moment de l'attribution. En raison des variations de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de cette période de neuf ans, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte, les options et les actions incessibles octroyées à M. Flatt au cours de cette période sont actuellement évaluées à 50,5 M\$, ce qui lui confère une rémunération cumulative globale de 53,6 M\$ au cours des neuf dernières années et une rémunération annuelle moyenne de 6,0 M\$. L'augmentation de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de cette période a contribué à hauteur de 90 % au montant de 53,6 M\$, et une tranche de 24,9 M\$ de ce montant n'est rachetable qu'au départ à la retraite et sera évaluée à ce moment. Le rendement annuel composé des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de la période de neuf ans depuis la nomination de M. Flatt à titre de chef de la direction était d'approximativement 24 %.

Rémunération cumulative globale du chef de la direction depuis 2002

	2002 à 2010	
	Valeur à la date de l'octroi ^{d)}	Valeur au 31 décembre 2010 ^{e), f)}
Rémunération en espèces		
Salaire de base ^{a)}	2 925 663 \$	2 925 663 \$
Prime en espèces versée	— \$	— \$
Total de la rémunération en espèces	2 925 663 \$	2 925 663 \$
Attributions au titre des régimes d'actionariat à long terme		
Unités d'actions différées, unités d'actions à négociation restreinte, options et actions incessibles ^{b)}	13 671 998 \$	50 532 628 \$
Avantages et avantages indirects		
Autre rémunération ^{c)}	133 653 \$	133 653 \$
Total de la rémunération cumulative	16 731 314 \$	53 591 944 \$
Rémunération annuelle moyenne	1 859 035 \$	5 954 660 \$

a) Somme du salaire de base réel versé au cours de chaque exercice convertie au taux de change moyen de 1,00 \$ US pour 1,2134 \$ CA pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010.

b) Ces valeurs comprennent toutes les options, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte et les actions incessibles octroyées alors que M. Flatt était chef de la direction ainsi que la valeur des 185 625 options de Brookfield Properties Corporation octroyées à M. Flatt alors qu'il était chef de la direction de cette société. M. Flatt a exercé ces options en 2010. Les unités d'actions différées et les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant sa retraite. Toutes les valeurs ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg de 1,00 \$ CA pour 0,8241 \$ US pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010.

c) Les autres éléments de rémunération versés au cours de l'exercice comprennent les examens médicaux annuels et les cotisations au REER.

d) Les options et les unités d'actions à négociation restreinte sont évaluées en fonction de la valeur obtenue au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date de l'octroi, actualisée de 25 % pour refléter les dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans et à la période de détention de un an. Les unités d'actions différées sont évaluées au moyen du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto à la date de l'octroi. Toutes les valeurs ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg de 1,00 \$ CA pour 0,8241 \$ US pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010.

e) Ces valeurs comprennent les unités d'actions différées émises dans le cadre de l'établissement de Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP »). Se reporter à la note c) du tableau intitulé Sommaire de la rémunération, à la page 56 de la présente circulaire.

f) La valeur du cours des options et des unités d'actions à négociation restreinte ainsi que la valeur des unités d'actions différées sont calculées selon le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2010 (33,20 \$ CA). Toutes les valeurs ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg de 1,00 \$ CA pour 0,8241 \$ US pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010.

Ratio de la rémunération sur les flux de trésorerie opérationnels

Le tableau qui suit illustre la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés à titre de pourcentage des flux de trésorerie opérationnels.

	2010	2009	2008
Rémunération globale des membres de la direction désignés ^{a)}	15 582 782 \$	15 887 565 \$	10 200 909 \$
Exprimée en pourcentage des flux de trésorerie opérationnels ^{b)}	1,1 %	1,1 %	0,7 %

a) La rémunération globale des membres de la direction désignés est définie comme le total de la rémunération qui figure dans le tableau du sommaire de la rémunération.

b) Les flux de trésorerie opérationnels ont totalisé 1,463 G\$, 1,402 G\$ et 1,423 G\$ en 2010, 2009 et 2008, respectivement. (Se reporter à la page 17 du rapport annuel de 2010 de la société pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie opérationnels qui constituent une mesure non définie par les IFRS.)

Participation du chef de la direction dans la société

Conformément aux principes de la société en matière d'harmonisation des intérêts des dirigeants et des actionnaires ainsi que de soutien d'un esprit d'entreprise axé sur la création de valeur à long terme, M. Flatt a acquis, au fil de ses 20 années en poste au sein de la société, un certain nombre de participations dans la société sous forme d'unités d'actions différées, d'options et d'unités d'actions à négociation restreinte. En outre, et indépendamment du régime de rémunération, M. Flatt détient un nombre important d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, ce qui est pertinent dans la mesure où cela harmonise les intérêts de M. Flatt et ceux des actionnaires. Ces participations sont détenues à la fois directement, comme il est indiqué à la page 16 de la présente circulaire, et sous forme d'une quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A largement détenue par l'intermédiaire de Partners Limited et de BAM Investments Corp. (Se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 6 de la présente circulaire.)

Conclusion

Le comité de la rémunération estime que les principes, les politiques et les pratiques de rémunération de Brookfield soutiennent la société dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques à long terme, en plus d'être efficaces pour attirer et retenir des dirigeants dont les décisions sont alignées sur ces objectifs stratégiques. Le comité de la rémunération estime que les pratiques de rémunération de la société : i) récompensent les dirigeants de leur rendement à long terme d'une façon qui privilégie adéquatement la gestion du risque et qui favorise, tout en la rémunérant de façon appropriée, la création de valeur à long terme; ii) sont simples et transparentes; iii) encouragent les dirigeants à acquérir une participation dans la société et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de façon significative; iv) ne prévoient pas d'avantages démesurés en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle; et v) soutiennent une planification successorale efficace. Lors de l'assemblée qui aura lieu le 11 mai 2011, le président du comité de la rémunération, M. Lance Liebman, répondra aux questions portant sur les pratiques de rémunération des membres de la direction de Brookfield.

Au nom du comité de la rémunération,

- L. Liebman – *président*
- J.K. Gray
- M. Kempston Darkes
- G.W.F. McCain
- J.A. Pattison

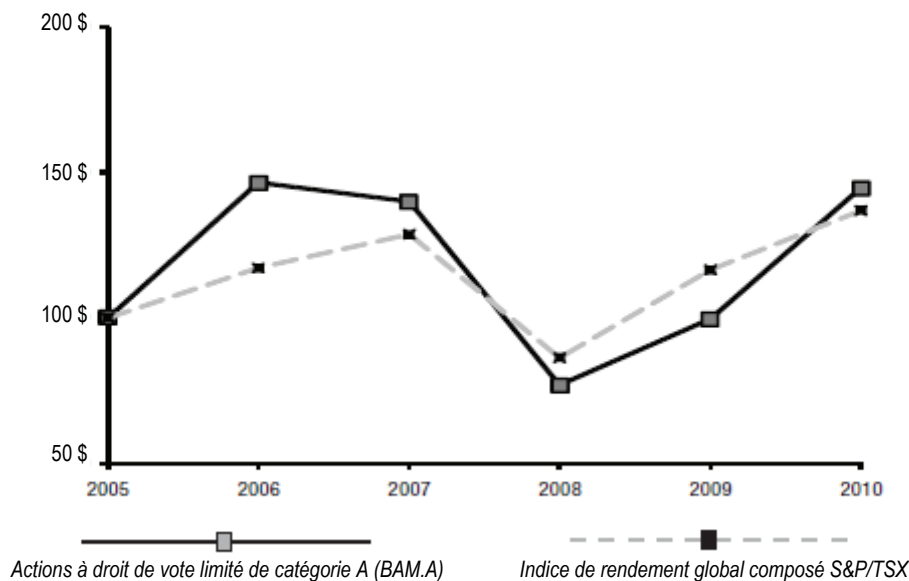
GRAPHIQUES DU RENDEMENT

Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM.A) (TSX)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé S&P/TSX :

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ CA selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes

Du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2010



31 décembre

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM.A)	100,0	146,3	139,8	76,7	99,5	144,4
Indice de rendement global composé S&P/TSX	100,0	117,0	128,5	86,1	116,3	136,8

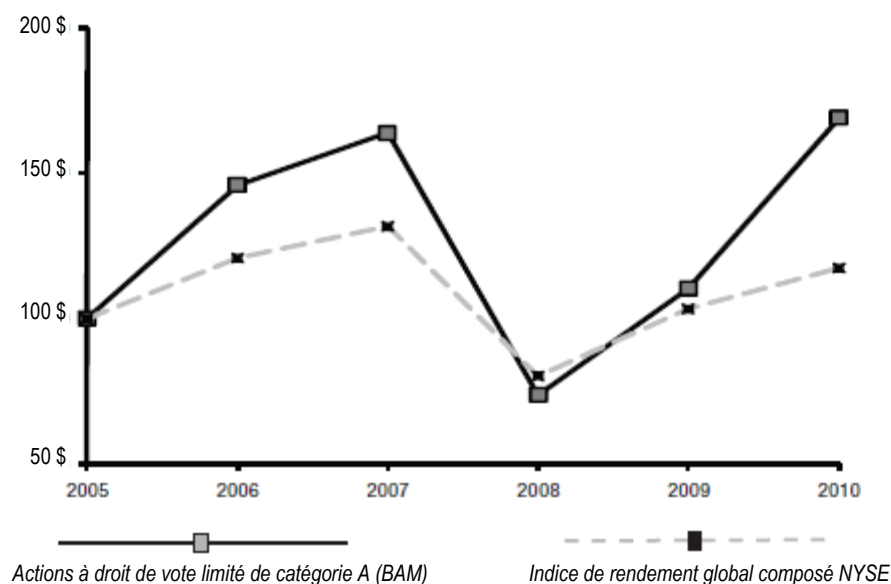
Se reporter à la rubrique « Relation entre la rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action » à la page 51 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements sur le lien entre les modalités de rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action de la société.

Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM) (NYSE)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé New York Stock Exchange (« NYSE »).

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ US selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes

Du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2010



	31 décembre					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM)	100,0	145,8	163,8	73,7	110,2	169,0
Indice de rendement global composé NYSE	100,0	120,7	131,7	80,3	103,2	117,2

Se reporter à la rubrique « Relation entre la rémunération des membres de la haute direction et le rendement de l'action » à la page 51 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements sur le lien entre les modalités de rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action de la société.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION DÉSIGNÉS

Le tableau qui suit présente la rémunération versée au chef de la direction, au chef des finances et aux trois autres membres de la direction désignés au cours des exercices terminés les 31 décembre 2010, 2009 et 2008. Les membres de la direction désignés sont tous rémunérés en dollars canadiens. Cependant, afin de permettre la comparaison avec les états financiers de la société, qui sont libellés en dollars américains, tous les montants de la rémunération qui sont libellés en dollars canadiens dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains selon un taux de change de 1,00 \$ CA pour 0,9709 \$ US, ce qui correspond au taux de change moyen pour 2010, à moins d'indication contraire. En outre, toutes les données relatives au nombre d'options et d'unités d'actions différées octroyées en 2007 ont été ajustées afin de refléter le regroupement d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, à raison de trois actions pour deux, effectué en juin 2007.

Sommaire de la rémunération

Nom et principales fonctions	Année	Salaire annuel de base (montant en \$)	Régime annuel de primes d'encouragement variables				Autre rémunération ^{e)} (montant en \$)	Rémunération globale (montant en \$)
			Régime de primes d'encouragement autres qu'en actions	Attributions en actions		Attributions en options		
			Prime annuelle en espèces ^{a)} (montant en \$)	Unités d'actions différées ^{c), d)} (montant en \$)	Actions incessibles ^{b)} (montant en \$)	Options (montant en \$)		
J. Bruce Flatt ^{f)} Associé directeur principal et chef de la direction	2010 2009 2008	485 450 412 632 412 632	— — —	508 250 412 632 412 632	3 148 000 — —	— 2 916 000 1 907 819	21 360 18 568 18 568	4 163 060 3 759 832 2 751 651
Brian D. Lawson ^{g)} Associé directeur principal et chef des finances	2010 2009 2008	485 450 412 632 412 632	— — —	508 250 412 632 412 632	1 574 000 — —	— 1 944 000 1 017 503	22 860 20 069 19 874	2 590 560 2 789 333 1 862 641
Jeffrey M. Blidner ^{h)} Associé directeur principal	2010 2009 2008	485 450 412 632 412 632	— — —	508 250 412 632 412 632	1 574 000 — —	— 1 944 000 1 017 503	22 908 18 568 19 874	2 590 608 2 787 832 1 862 641
George E. Myhal ⁱ⁾ Associé directeur principal	2010 2009 2008	485 450 412 632 412 632	— — —	508 250 412 632 412 632	1 574 000 — —	— 1 944 000 1 017 503	22 908 20 020 19 874	2 590 608 2 789 284 1 862 641
Samuel J.B. Pollock ^{j)} Associé directeur principal	2010 2009 2008	755 788 412 632 412 632	— — —	508 250 412 632 412 632	2 361 000 — —	— 2 916 000 1 017 503	22 908 20 020 18 568	3 647 946 3 761 284 1 861 335

a) Chacun des membres de la direction désignés reçoit une prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées plutôt qu'en espèces.

b) La valeur attribuée en vertu du régime d'actions incessibles est déterminée par le conseil d'administration et prend en compte le cours de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A au moment de l'attribution ainsi que la possible augmentation de la valeur en supposant une période de possession de 7,5 ans, une volatilité de 33,8 %, un taux d'intérêt sans risque de 2,8 % et un taux de croissance du dividende de 5 %. Cette valeur a été diminuée de 30 % pour refléter l'acquisition différée jusqu'au cinquième anniversaire de l'attribution.

c) Les attributions sous forme d'unités d'actions différées présentées dans cette colonne pour 2010 ont été accordées le 1^{er} mars 2011. Les attributions sous forme d'unités d'actions différées sont émises en remplacement d'une prime en espèces, au choix de la personne. Les attributions sous forme d'unités d'actions différées ont été attribuées à un prix de 32,61 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume sur les cinq jours précédant l'octroi des actions à la Bourse de New York.

d) Le 31 janvier 2008, la société a établi Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP ») et versé un dividende extraordinaire correspondant à une part de société en commandite (une « part de BIP ») aux actionnaires pour chaque tranche de 25 actions à droit de vote limité de catégorie A de la société détenues. Les données présentées dans cette colonne ne comprennent pas les unités d'actions différées attribuées à l'égard de l'établissement de BIP relativement aux équivalents en actions à long terme détenues par les membres de la direction désignés le 31 janvier 2008. La société n'a pas inclus ces attributions dans le tableau Sommaire de la rémunération puisqu'elles sont considérées comme de la rémunération en ce qui a trait aux attributions en actions effectuées au cours des exercices précédents.

e) Ces montants représentent les cotisations annuelles au régime d'épargne-retraite et la participation à un programme médical annuel à l'intention des membres de la haute direction.

f) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 16 M\$ provenant des 715 000 options que M. Flatt a exercées en 2010. La date d'expiration de ces options était proche (février 2011 – février 2013).

g) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 3,9 M\$ provenant des 202 500 options que M. Lawson a exercées en 2010. Ces options sont arrivées à échéance en février 2010.

h) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 8,2 M\$ provenant des 421 875 options que M. Blidner a exercées en 2010. Ces options sont arrivées à échéance en février 2010.

i) Les valeurs dans cette rangée ne comprennent pas la valeur dans le cours de 2,6 M\$ provenant des 152 678 options que M. Myhal a exercées en 2010. Ces options sont arrivées à échéance en février 2010.

j) M. Pollock a reçu une partie de son salaire en livres sterling au taux de change moyen de Bloomberg pour l'année de 1 GBP pour 1,5455 \$ US.

Primes d'encouragement

La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions. Les trois tableaux suivants présentent pour chaque membre de la direction désigné i) les options non exercées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis, les unités d'actions à négociation restreinte dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis, ainsi que les unités d'actions différées dont les droits ne sont pas acquis, et qui étaient en cours au 31 décembre 2010; ii) les détails de chaque option et unité d'actions à négociation restreinte en cours; iii) la valeur de toutes les attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2010.

Attributions en options et en actions au 31 décembre 2010

	Attributions en options ^{a), b)}		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte ^{b)}		Attributions en actions Unités d'actions différées ^{a)}	
	Droits acquis et non acquis		Droits acquis et non acquis		Droits non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nombre)	Valeur de marché des options non exercées (montant en \$)	Nombre de titres sous- jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours (nombre)	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (montant en \$)	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis (nombre)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (montant en \$)
Bruce Flatt	2 204 978	25 752 647	1 116 118	22 056 771	—	—
Brian Lawson	1 953 103	29 804 203	1 003 618	19 310 442	—	—
Jeffrey Blidner	1 986 853	30 666 168	947 368	17 937 280	—	—
George Myhal	1 986 853	30 666 168	1 003 618	19 310 442	—	—
Samuel Pollock	2 018 103	28 378 354	947 368	17 937 280	—	—

a) Ces valeurs n'incluent pas les dernières attributions en actions incessibles et sous forme d'unités d'actions différées accordées aux membres de la direction désignés le 1^{er} mars 2011.

b) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2010 s'élevait à 33,26 \$ (33,20 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US).

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2010

Nom et principales fonctions	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ^{a)}	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2009 (\$) ^{b)}	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission (\$) ^{a), c)}	Valeur de marché au 31 décembre 2009 (\$) ^{b)}
J. Bruce Flatt	207 478	13,39	\$ 11 février 2014	4 122 132	393 750	8,84	9 612 147
Associé directeur principal et chef de la direction	135 000	20,45	11 février 2015	1 728 534	452 368	13,39	8 987 557
	337 500	27,34	14 février 2016	1 995 386	270 000	20,45	3 457 067
	75 000	39,10	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,67	20 février 2018	158 269	—	—	—
	750 000	17,68	25 février 2019	11 682 326	—	—	—
	600 000	23,18	2 mars 2020	6 066 000	—	—	—
	2 204 978			25 752 647	1 116 118		22 056 771
Brian D. Lawson	168 750	7,72	\$ 8 février 2011	4 309 814	281 250	8,84	6 865 818
Associé directeur principal et chef des finances	168 750	9,47	6 février 2012	4 014 313	452 368	13,39	8 987 557
	185 625	8,84	12 février 2013	4 531 440	270 000	20,45	3 457 067
	207 478	13,39	11 février 2014	4 122 130	—	—	—
	135 000	20,45	11 février 2015	1 728 534	—	—	—
	112 500	27,34	14 février 2016	665 129	—	—	—
	75 000	39,10	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,67	20 février 2018	158 269	—	—	—
	400 000	17,68	25 février 2019	6 230 574	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	4 044 000	—	—	—
	1 953 103			29 804 203	1 003 618		19 310 442
Jeffrey M. Bidner	202 500	7,72	\$ 8 février 2011	5 171 777	225 000	8,84	5 492 656
Associé directeur principal	168 750	9,47	6 février 2012	4 014 313	452 368	13,39	8 987 557
	185 625	8,84	12 février 2013	4 531 440	270 000	20,45	3 457 067
	207 478	13,39	11 février 2014	4 122 132	—	—	—
	135 000	20,45	11 février 2015	1 728 534	—	—	—
	112 500	27,34	14 février 2016	665 129	—	—	—
	75 000	39,10	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,67	20 février 2018	158 269	—	—	—
	400 000	17,68	25 février 2019	6 230 574	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	4 044 000	—	—	—
	1 986 853			30 666 168	947 368		17 937 280
George E. Myhal	202 500	7,72	\$ 8 février 2011	5 171 777	281 250	8,84	6 865 818
Associé directeur principal	168 750	9,47	6 février 2012	4 014 313	452 368	13,39	8 987 557
	185 625	8,84	12 février 2013	4 531 440	270 000	20,45	3 457 067
	207 478	13,39	11 février 2014	4 122 132	—	—	—
	135 000	20,45	11 février 2015	1 728 534	—	—	—
	112 500	27,34	14 février 2016	665 129	—	—	—
	75 000	39,10	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,67	20 février 2018	158 269	—	—	—
	400 000	17,68	25 février 2019	6 230 574	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	4 044 000	—	—	—
	1 986 853			30 666 168	1 003 618		19 310 442
Samuel J.B. Pollock	33 750	7,72	\$ 8 février 2011	861 963	225 000	8,84	5 492 656
Associé directeur principal	168 750	9,47	6 février 2012	4 014 313	452 368	13,39	8 987 557
	185 625	8,84	12 février 2013	4 531 440	270 000	20,45	3 457 067
	207 478	13,39	11 février 2014	4 122 132	—	—	—
	135 000	20,45	11 février 2015	1 728 534	—	—	—
	112 500	27,34	14 février 2016	665 129	—	—	—
	75 000	39,10	13 février 2017	—	—	—	—
	100 000	31,67	20 février 2018	158 269	—	—	—
	400 000	17,68	25 février 2019	6 230 574	—	—	—
	600 000	23,18	2 mars 2020	6 066 000	—	—	—
	2 018 103			28 378 354	947 368		17 937 280

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte ont été convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2010 de 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US.

b) La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au 31 décembre 2010 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Toutes les valeurs sont calculées avec le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A au 31 décembre 2010 à la Bourse de Toronto pour les options émises avant le 2 mars 2010 et à la Bourse de New York pour les options émises après cette date. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A au 31 décembre 2010 à la Bourse de Toronto était de 33,26 \$ (33,20 \$ après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 1,0017 \$ US).

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis au cours de 2010^{a)}

Membres de la direction désignés	Valeur des droits acquis au cours de 2010 ^{b)}		
	Options (\$)	Unités d'actions à négociation restreinte (\$)	Unités d'actions différées (\$)
Bruce Flatt	1 099 894	125 944	626 369
Brian Lawson	615 997	125 944	566 495
Jeffrey Blidner	615 997	125 944	566 495
George Myhal	615 997	125 944	566 495
Samuel Pollock	615 997	125 944	566 495

a) La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions.

b) Toutes les valeurs sont calculées au moyen du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2010.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES

Les seuls régimes actuels de rémunération à base de titres de la société sont ses trois régimes d'options sur actions à l'intention de la direction (les « régimes »). Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 (le « régime de 1997 ») a été approuvé par le conseil en août 1997. Au 10 mars 2011, un nombre de 14 607 114 options visant l'acquisition d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société étaient en cours en vertu du régime de 1997 (ce qui représente approximativement 2,3 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation). À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a décidé de n'octroyer aucune autre option supplémentaire en vertu du régime de 1997.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 (le « régime de 2007 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2007. Il prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 14 773 800 actions à droit de vote limité de catégorie A (soit approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 10 mars 2011.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 (le « régime de 2009 ») a été approuvé par le conseil d'administration le 12 février 2009 et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2009. Le régime de 2009 prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), dont 9 042 825 options (ce qui représente approximativement 1,4 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 10 mars 2011. Les options continueront d'être octroyées en vertu du régime de 2007 dans la mesure où des actions à droit de vote limité de catégorie A sont disponibles pour émission en vertu du régime de 2007.

La société a un régime d'actions incessibles qui n'est pas actuellement considéré comme un mécanisme de rémunération à base de titres parce qu'il ne donne pas lieu à une émission nette d'actions à droit de vote limité de catégorie A à partir de la trésorerie. Cependant, si l'approbation des actionnaires est obtenue pour une version modifiée du régime d'actions incessibles tel qu'il est décrit dans la section « Version modifiée du régime d'actions incessibles » à la page 20 de cette circulaire, la version modifiée du régime d'actions incessibles sera un mécanisme de rémunération à base de titres.

Si la version modifiée du régime d'actions incessibles est approuvée, un maximum de 6 000 000 actions à droit de vote limité de catégorie A peuvent être émises en vertu de la version modifiée du régime d'actions incessibles, soit 1 % des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation de la société au 10 mars 2011. Lorsque les actions à droit de vote limité de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu de la version modifiée du régime d'actions incessibles sera réduit. Cependant, lorsque les actions à droit de vote limité de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles et que la société de portefeuille est liquidée ou fusionnée avec la société immédiatement après entraînant l'annulation des actions à droit de vote limité de catégorie A que cette société détient, le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A disponibles aux fins d'émission future ne sera pas réduit.

Dilution des actions à droit de vote limité de catégorie A

Options en cours en pourcentage des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation

	2010	2011
1997	3,2 %	2,3 %
2007	2,6 %	2,4 %
2009	1,1 %	1,4 %

TITRES DONT L'ÉMISSION EST AUTORISÉE AUX TERMES DES RÉGIMES D'ENCOURAGEMENT

Le tableau qui suit présente des renseignements à l'égard des régimes de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Catégorie de régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours	Prix d'exercice moyen pondéré d'options, de bons de souscription et de droits en cours (\$)	Nombre de titres demeurant disponibles pour une émission future en vertu des régimes de rémunération en actions [abstraction faite des titres présentés dans la colonne ^{a)}]
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres			
Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009, régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 et régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 ^{b)}	36 267 137 ^{a)}	21,17	8 476 750

a) Ce montant ne tient pas compte des options visant l'achat de 2 376 935 actions à droit de vote limité de catégorie A octroyées à l'origine à titre d'options visant l'achat d'actions ordinaires de Brookfield Financial Corporation en vertu du régime BFC tel qu'il est présenté ci-dessous.

b) À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a indiqué qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 1997.

En plus des options en cours octroyées en vertu du régime de 1997, du régime de 2007 et du régime de 2009, au 31 décembre 2010, la société avait des options en cours en vue d'acheter 2 376 935 actions à droit de vote limité de catégorie A octroyées à l'origine à titre d'options visant l'achat d'actions de Brookfield Financial Corporation (« BFC »), en vertu du régime d'options BFC (le « régime BFC ») ayant été approuvé par le conseil d'administration de BFC en février 1991. Le 22 mai 2002, la société a acheté le reste des actions de BFC dont elle n'était pas déjà propriétaire. À cette date, les options visant l'achat d'actions de BFC (autres que celles détenues par les administrateurs, lesquelles ont été exercées ou se sont éteintes) sont devenues des options visant l'achat d'une demi-action à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ces options sont assujetties aux modalités du régime de 1997 bien qu'elles n'aient pas été octroyées en vertu de ce régime. Depuis le 6 février 2002, aucune autre option n'a été et ne sera attribuée en vertu du régime BFC.

Le conseil d'administration établit le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi à la Bourse de New York. En vertu du régime de 1997, si la date d'approbation d'un octroi d'options se situait dans une période d'interdiction, la date d'octroi réelle des options octroyées correspondait à la date à laquelle la période d'interdiction d'opérations prenait fin. Quant aux options octroyées en vertu du régime de 2007 et du régime de 2009, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options approuvées au cours d'une période d'interdiction d'opérations correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A négociées au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'octroi réelle.

Le texte suivant présente un résumé des principales dispositions du régime de 1997, du régime de 2007 et du régime de 2009 (collectivement, les « régimes ») de la société. Les employés, les membres de la direction et les conseillers de la société et de ses sociétés affiliées et autres personnes désignées par le conseil d'administration sont admissibles aux régimes. Le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu des régimes de rémunération à base de titres de la société ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions de cette catégorie émises et en circulation et le nombre d'actions pouvant être émises à une seule personne en vertu de ces régimes ne peut dépasser 5 % des actions émises et en circulation. Tous les octrois d'options sont approuvés par le conseil sur la recommandation de son comité de la rémunération. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi d'options qui est établi normalement à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder dix ans, sauf si la

date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée dix jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Les régimes prévoient des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant du régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : si la société met fin à l'emploi sans motif valable ou s'il y a une absence autorisée en raison d'une incapacité, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable et dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées se poursuit et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès. Les régimes renferment également une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet d'accroître le nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime de 2007 et du régime de 2009, de proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations, de ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action à la date d'attribution, de réduire le prix d'exercice, d'augmenter la participation d'initiés, de prolonger la durée de l'option d'un initié au-delà de sa date d'expiration, d'ajouter une disposition faisant en sorte que les participants reçoivent des actions sans aucune contrepartie pour la société ou à l'égard de toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires. Les régimes ne comprennent aucune disposition relative à la transformation d'options en droits à la plus-value des actions. La société ne fournit aucune aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises lors de l'exercice des options en vertu des régimes. Les options attribuées en vertu des régimes peuvent être assignées par le participant au régime à son conjoint ou à une société contrôlée par le participant au régime dont les actions sont détenues directement ou indirectement par le participant au régime ou son conjoint.

La société a établi de nombreuses politiques relatives à ses régimes de rémunération à base de titres, incluant des périodes de rétention des options visant à renforcer l'importance de la participation financière des membres de sa haute direction à plus long terme. Se reporter à la rubrique « Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions » à la page 48 de la présente circulaire.

PENSION ET PRESTATIONS DE RETRAITE

Les membres de la direction désignés ainsi que les autres membres de la haute direction de la société ne participent pas à un régime enregistré de retraite à prestations déterminées ni aux autres régimes de rémunération additionnelle postérieure au départ à la retraite. La société verse aux membres de la haute direction canadiens admissibles une cotisation annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite qui correspond à 4,5 % de leur salaire de base annuel. Cette cotisation est assujettie au plafond de cotisation à un REER établi par l'Agence du revenu du Canada. Il n'existe aucun paiement prédéterminé en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat d'emploi visant les membres de la direction de la société. Il n'existe aucun paiement prédéterminé en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat de travail visant les membres de la haute direction de la société.

SIXIÈME PARTIE – AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUX EMPLOYÉS EN VERTU DE PROGRAMMES D'ACHAT DE TITRES

Au 10 mars 2011, l'encours de la dette que les administrateurs, membres de la direction et employés de la société et de ses filiales avaient contractée envers celle-ci s'établissait à 7,1 M\$ (6,9 M\$ CA), après conversion au taux de change moyen de Bloomberg de 0,9757 \$ CA pour 1,00 \$ US au 10 mars 2011, ce qui représente les prêts accordés par la société (ou ses prédécesseurs) relativement à des participations en titres de capitaux propres dans les fonds d'investissement spécialisés qu'ils gèrent et à certaines autres dettes. Les administrateurs, membres de la direction et employés de la société n'avaient aucune dette envers la société se rapportant à des prêts antérieurement consentis dans le cadre de l'achat de titres de la société ou de l'une de ses sociétés liées.

COMITÉ D'AUDIT

Comme l'exige la cinquième partie du *Règlement 52-110* sur les comités d'audit, de plus amples renseignements sur le comité d'audit, y compris la charte du comité, peuvent être obtenus dans la notice annuelle de la société sous la rubrique « Information concernant le comité d'audit », qui est publiée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Investors*, sous *Other Disclosure Reports*, et également sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Un exemplaire de la notice annuelle peut également être obtenu auprès du secrétaire général de la société, comme il est indiqué ci-après sous la rubrique « Disponibilité des documents d'information ».

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La société souscrit une assurance pour les administrateurs et les membres de la direction procurant une couverture annuelle maximale de 48 545 000 \$ (50 000 000 \$ CA), assujettie à une franchise prise en charge par la société de 485 450 \$ (500 000 \$ CA) par sinistre. En vertu de la couverture d'assurance, la société et certaines de ses sociétés liées (collectivement, l'« organisation ») sont remboursées pour les paiements d'indemnités pour pertes qu'elles accordent aux administrateurs ou aux membres de la direction conformément aux exigences de la loi ou conformément à ce que la loi permet, de même qu'en vertu de leurs règlements administratifs, notamment les frais judiciaires se rapportant à des gestes, à des erreurs ou à des omissions attribuables à des administrateurs et à des membres de la direction dans l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance couvre également les administrateurs et les membres de la direction sur une base individuelle, sans franchise, s'ils ne sont pas indemnisés par l'organisation. La couverture d'assurance pour les administrateurs et les membres de la direction comporte certaines exclusions, y compris, notamment, les actes jugés volontairement frauduleux ou malhonnêtes ou qui entraînent un profit ou un avantage personnel. Le coût de cette assurance s'élève actuellement à 141 757 \$ (146 006 \$ CA) par année et est pris en charge par l'organisation.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

De temps à autre, le cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société peut ne pas refléter totalement la valeur sous-jacente de ses activités et de ses perspectives commerciales. La société est d'avis que, dans de telles circonstances, les actions à droit de vote limité de catégorie A en circulation représentent un placement intéressant pour la société, puisqu'une partie de l'excédent de trésorerie qu'elle génère sur une base annuelle peut être investi et dégager un rendement du capital en fonction du risque avantageux au moyen du rachat des actions à droit de vote limité de catégorie A. Cet accord de rachat est appelé une « offre publique de rachat dans le cours normal des activités ».

En avril 2010, la société a déposé un avis d'intention auprès de la Bourse de Toronto pour effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un maximum de 49,5 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A entre le 21 avril 2010 et le 20 avril 2011. Ce nombre d'actions représentait moins de 10 % du flottant d'actions à droit de vote limité de catégorie A au 13 avril 2010. Les actions à droit de vote limité de catégorie B de la société ne font pas partie de cette offre publique de rachat. En 2010, la société n'a pas racheté d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu de l'avis d'intention déposé en avril 2010.

DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS D'INFORMATION

La société fournira à toute personne ou société, sur demande auprès du secrétaire général de la société, un exemplaire de la présente circulaire accompagné : i) de la plus récente notice annuelle de la société, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi; ii) des états financiers comparatifs de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, y compris le rapport de l'auditeur externe s'y rapportant; iii) du plus récent rapport annuel de la société, lequel comprend le rapport de gestion; iv) des états financiers intermédiaires de la société pour les périodes ouvertes après la clôture de son exercice et v) de l'avis d'intention d'effectuer l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé auprès de la Bourse de Toronto en avril 2010. L'information financière concernant la société se trouve dans ses états financiers comparatifs et son rapport de gestion se rapportant au plus récent exercice complété.

Les demandes à l'égard des documents d'information ci-dessus peuvent être faites à la société par la poste à l'adresse suivante : Suite 300, 181 Bay Street, Brookfield Place, Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3, par téléphone au 416-363-9491, par télécopieur au 416-365-9642 ou par courrier électronique à l'adresse suivante inquiries@brookfield.com. Ces documents et des renseignements supplémentaires concernant la société sont aussi disponibles sur le site Web de la société au www.brookfield.com et sur SEDAR au www.sedar.com.

AUTRES QUESTIONS

La société n'a connaissance d'aucune autre question devant être soulevée à l'assemblée à l'exception de celles mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée ci-joint.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.

*Toronto, Canada
Le 10 mars 2011*

JEFFREY A. HAAR
Secrétaire général

APPENDICE A
RÉSOLUTION RELATIVE AU RÉGIME D' ACTIONS INCESSIBLES

IL EST PAR LES PRÉSENTES RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Une version modifiée du régime d'actions incessibles de la société a été approuvée par les présentes, en grande partie selon les modalités prévues dans la circulaire d'information de la direction datée du 10 mars 2011.
2. Tout administrateur ou dirigeant de la société reçoit par les présentes l'autorisation, pour le compte et au nom de la société, de signer ou de faire signer, de transmettre ou de faire transmettre tous les autres documents et instruments, et de prendre ou de faire prendre toutes les autres mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la présente résolution.

ANNEXE A CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « société ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires de la société qui sont dirigées par les membres de sa direction et ses employés sous la responsabilité du chef de la direction. Dans l'exécution de ses fonctions, le conseil agit en tout temps dans l'intérêt de la société.

Le conseil est élu par les actionnaires de la société pour superviser la direction afin de servir les meilleurs intérêts des actionnaires en leur procurant une valeur accrue, de façon à tenir compte des préoccupations des autres personnes intéressées dans la société, notamment ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités.

Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la société. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Planification stratégique – superviser le processus de planification stratégique au sein de la société et au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la société, y compris des stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) Évaluation des risques – évaluer les risques principaux auxquels la société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) Chef de la direction – élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) Haute direction – superviser la sélection, l'évaluation et la rémunération de la haute direction et surveiller la planification de la relève;
- e) Politique de communication et de présentation de l'information – adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la société, s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires et élaborer des mécanismes appropriés pour transmettre le point de vue des personnes intéressées;
- f) Gouvernance – élaborer la stratégie de la société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la société;
- g) Contrôles internes – étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- h) Maintien de l'intégrité – sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de l'intégrité dans l'ensemble de la société, laquelle favorise le respect du code de déontologie des affaires.

Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la société sont élus chaque année par les actionnaires, à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande à tout le conseil les candidats à l'élection au conseil et le conseil propose aux actionnaires une liste de candidats pour l'élection. Tout actionnaire peut proposer un candidat à l'élection au conseil soit au moyen d'une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d'administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

- b) Qualifications – Les administrateurs doivent posséder les valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées et s’engager à servir les meilleurs intérêts des actionnaires de la société. Ils devraient posséder des qualifications et des compétences dans des domaines qui sont pertinents pour les activités de la société. Une majorité d’administrateurs devront être indépendants aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des Bourses.
- c) Initiation des administrateurs – L’équipe de direction de la société a la responsabilité de fournir un programme d’initiation et de formation destiné aux nouveaux directeurs.
- d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et une autre afin d’étudier le plan stratégique de la société. Le conseil est responsable de l’élaboration de l’ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le président du conseil commente les points à l’ordre du jour de la réunion avec le chef de la direction et le chef des finances. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion.
- À la fin de chaque réunion régulière, les administrateurs indépendants se rencontrent sans la direction ni les autres administrateurs. Le président du conseil préside ces réunions.
- e) Comités – Le conseil a établi les comités permanents suivants afin d’aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités : audit, gouvernance d’entreprise et des mises en candidature et des ressources en personnel de direction et de la rémunération et prévoit d’établir un comité de gestion du risque immédiatement après l’assemblée annuelle de la société. Des comités spéciaux sont mis sur pied de temps à autre afin d’aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions du comité. Les pouvoirs de chaque comité permanent font l’objet d’une révision annuelle par le conseil.
- f) Évaluation – Le comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature effectue une évaluation annuelle de l’efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des contributions de chaque administrateur. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
- g) Rémunération – Le comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Lors de l’étude de la pertinence et de la forme de la rémunération, le comité cherche à s’assurer que cette rémunération reflète les responsabilités et les risques qu’implique le fait d’être administrateur de la société et concilie les intérêts des administrateurs avec les meilleurs intérêts des actionnaires.
- h) Accès à des conseillers indépendants – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes, financiers, juridiques ou autres aux frais de la société. Tout administrateur peut, sous réserve de l’approbation du président du conseil, retenir les services d’un conseiller externe aux frais de la société.
- i) Charte des responsabilités – Le conseil a adopté une charte des responsabilités à l’intention des administrateurs, qui spécifie les attentes de la société face à ses administrateurs en termes de compétences professionnelles et personnelles, de rendement, de comportement, de conflits d’intérêts et de démission.

BUREAUX PRINCIPAUX

New York – États-Unis
 Three World Financial Center
 200 Vesey Street, 10th Floor
 New York, New York
 10281-0221
 Tél. : 212-417-7000
 Téléc. : 212-417-7196

Toronto – Canada
 Brookfield Place, Suite 300
 Bay Wellington Tower
 181 Bay Street, Box 762
 Toronto (Ontario) M5J 2T3
 Tél. : 416-363-9491
 Téléc. : 416-365-9642

BUREAUX RÉGIONAUX

Sydney – Australie
 Level 22
 135 King Street
 Sydney, NSW 2001
 Tél. : 62.2.9322.2000
 Téléc. : 61.2.9322.2001

Londres – Royaume-Uni
 23 Hanover Square
 London W1S 1JB
 Royaume-Uni
 Tél. : 44 (0) 20.7659.3500
 Téléc. : 44 (0) 20.7659.3501

Hong Kong
 Lippo Centre, Tower One
 13/F, 1306
 89 Queensway, Hong Kong
 Tél. : 852.2143.3003
 Téléc. : 852.2537.6948

Rio de Janeiro – Brésil
 Rua Lauro Müller 116, 21^o andar,
 Botafogo – Rio de Janeiro – Brasil
 22290 – 160
 CEP : 71.635-250
 Tél. : 55 (21) 3527.7800
 Téléc. : 55 (21) 3527.7799

Dubaï – EAU
 Level 12, Al Attar Business Tower
 Sheikh Zayed Road
 Dubaï, EAU
 Tél. : 971.4.3158.500
 Téléc. : 971.4.3158.600

www.brookfield.com

NYSE : BAM TSX : BAM.A EURONEXT : BAMA